

EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

S.A.S ID FACTO
Commissaires de Justice Associés
Office de Melun (77000)
11 Bis Rue de la Rochette

☎ 01 64 14 45 60
✉ contact77@idfacto.fr

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
ET LE DIX-SEPT JUILLET.

Dossier N° CL 1824478

À LA REQUÊTE DE :

CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 2.037.713.591,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (Rhône), sous le numéro 954 509 741, ayant son siège social sis à LYON (2^{ème} Arrondissement), 18 Rue de la République, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu à MEAUX (Seine-et-Marne), 6 Rue Aristide Briand, au cabinet de **Maître Jean-Charles NEGREVERGNE**, Avocat au barreau de MEAUX (Seine-et-Marne), membre de la SELAS NEGREVERGNE FONTAINE DESENLIS, société d'avocats inter-barreaux exerçant à MEAUX (Seine-et-Marne), 6 Rue Aristide Briand, constitué sur la procédure de saisie immobilière et ses suites, et au cabinet duquel peuvent être notifiés les actes d'opposition, offres et toutes significations relatives à cette procédure.

AGISSANT EN VERTU DE :

La copie exécutoire d'un acte de vente reçu par Maître **Éric JANEY**, Notaire à **SAINTE-COLOMBE** (Rhône), le 12 novembre 2020 ;

Un précédent commandement de payer valant saisie immobilière, signifié le 03 mai 2024, demeuré infructueux ;

Une requête en date du 28 juin 2024 et de son ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MEAUX (Seine-et-Marne), en date du 1^{er} juillet 2024 ;

L'article R.322-I du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AUX FINS DE DRESSER :

Un procès-verbal de description,

DES BIENS ET DROITS CI-APRÈS INDIQUÉS :

Sur la commune de **LOGNES (Seine-et-Marne), 13 et 14B Rue des Campanules :**

Un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments à usage industriel, parking et terrain attenant.

Le tout cadastré **section AI numéro 8**, lieu-dit « 14B Rue des Campanules », et **section AI numéro 12**, lieu-dit « 13 Rue des Campanules », pour une surface totale de 00 hectare 28 ares 14 centiares.

Tel au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent et se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, communauté et mitoyenneté, droits de jour, vue, passage et autres droits actifs quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

APPARTENANT À :

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION ET Y FAISANT DROIT :

JE :

Cassandra LECLERC, Commissaire de Justice Salariée au sein de la S.A.S. ID FACTO, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à MELUN (Seine-et-Marne), 11 Bis Rue de la Rochette, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTÉE À :

LOGNES (Seine-et-Marne), 13 et 14B Rue des Campanules,

OÙ ÉTANT ET EN PRÉSENCE DE :

- diagnostiqueur ;
- assainissement ;
- (société ALLOSDR), serrurier ;
- témoin ;
- témoin ;

Suivant feuille d'émargement annexée,

J'AI VU ET CONSTATÉ CE QUI SUIT :

1	CADASTRE :	6
2	CONDITION D'OCCUPATION :	7
3	DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER SAISI OBJET DE LA PROCÉDURE :	8
3.1	EXTERIEURS :	8
3.1.1	BÂTIMENT PRINCIPAL :	14
3.1.2	ENTREPÔT :	17
3.2	INTERIEUR :	20
3.2.1	BÂTIMENT PRINCIPAL :	20
3.2.1.1	ENTREE / REZ-DE-CHAUSSÉE :	20
3.2.1.2	COULOIR 1 / REZ-DE-CHAUSSEE :	22
3.2.1.3	BUREAU 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	23
3.2.1.4	BUREAU 2 / REZ-DE-CHAUSSE :	25
3.2.1.5	BUREAU 3 / REZ-DE-CHAUSSE :	27
3.2.1.6	BUREAU 4 / REZ-DE-CHAUSSEE :	29
3.2.1.7	SHOWROOM / REZ-DE-CHAUSSÉE :	30
3.2.1.8	LOCAL RANGEMENT / REZ-DE-CHAUSSEE :	35
3.2.1.9	LOCAL MACHINE À POUDRE / REZ-DE-CHAUSSEE :	36
3.2.1.10	BUREAU 5 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	38
3.2.1.11	SANITAIRES FEMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	40
3.2.1.12	WC FEMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	42
3.2.1.13	SANITAIRES HOMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSEE :	44
3.2.1.14	WC HOMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	48
3.2.1.15	COULOIR 2 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	50
3.2.1.16	BUREAU 6 / REZ-DE-CHAUSSEE :	52
3.2.1.17	BUREAU 7 / REZ-DE-CHAUSSEE :	54
3.2.1.18	PALIER 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	56
3.2.1.19	PALIER 2 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	58
3.2.1.20	BUREAU 8 / REZ-DE-CHAUSSÉE :	59
3.2.1.21	ACCÈS PREMIER ÉTAGE DEPUIS LE HALL D'ENTRÉE :	61
3.2.1.22	PALIER 3 / PREMIER ÉTAGE :	63
3.2.1.23	BUREAU 9 / PREMIER ÉTAGE :	65
3.2.1.24	BUREAU 10 / PREMIER ÉTAGE :	67
3.2.1.25	BUREAU 11 / PREMIER ÉTAGE :	69
3.2.1.26	COULOIR 3 / PREMIER ÉTAGE :	70
3.2.1.27	SANITAIRES FEMMES 2 / PREMIER ÉTAGE :	72
3.2.1.28	WC FEMMES 2 / PREMIER ÉTAGE :	75
3.2.1.29	SANITAIRES HOMMES 2 / PREMIER ÉTAGE :	76
3.2.1.30	WC HOMMES 2 / PREMIER ÉTAGE :	79
3.2.1.31	BUREAU 12 / PREMIER ETAGE :	81
3.2.1.32	BUREAU 13 / PREMIER ÉTAGE :	83
3.2.1.33	PALIER 4 / PREMIER ÉTAGE :	86
3.2.1.34	SALLE D'EAU / PREMIER ETAGE :	87
3.2.1.35	ACCES PREMIER ETAGE DEPUIS LE PALIER 1 VERS LE PALIER 4 :	90
3.2.1.36	ACCÈS SOUS-SOL DEPUIS LE PALIER 2 :	93

3.2.1.37	PALIER 5 / SOUS-SOL :	94
3.2.1.38	DEGAGEMENT SOUS ESCALIER / SOUS-SOL :	95
3.2.1.39	SALLE DE REPOS / SOUS-SOL :	97
3.2.1.40	SALLE DE FORMATION / SOUS-SOL :	100
3.2.1.41	ARCHIVES / SOUS-SOL :	102
3.2.1.42	LOCAL ÉLECTRICITÉ / SOUS-SOL :	104
3.2.1.43	MAGASIN 1 / SOUS-SOL :	106
3.2.1.44	MAGASIN 2 / SOUS-SOL :	109
3.2.1.45	STOCK / SOUS-SOL :	111
3.2.1.46	DÉGAGEMENT 2 / SOUS-SOL :	113
3.2.1.47	CHAUFFERIE / SOUS-SOL :	114
3.2.1.48	MACHINERIE / SOUS-SOL :	118
3.2.1.49	LOCAL INFORMATIQUE / SOUS-SOL :	119
3.2.1.50	BUREAU 14 / SOUS-SOL :	121
3.2.1.51	ACCÈS SOUS-SOL PAR BUREAU 1 MENANT AU MAGASIN 2 :	122
3.2.2	ENTREPÔT :	124
4	FIN DES OPÉRATIONS :	127
5	SURFACE :	127
6	ANNEXES :	128

1 CADASTRE :

Préalablement à mon déplacement, je me suis connectée sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, ai indiqué les références cadastrales du bien immobilier objet de la procédure de saisie immobilière (section AI numéros 8 et 12) dans le moteur de recherche et ai réalisé une capture d'écran du plan cadastral que j'insère ci-après :



2 CONDITION D'OCCUPATION :

Sur place, je sonne à la porte du local. Je rencontre une femme à qui je décline mes nom, prénoms, qualité ainsi que l'objet de ma visite et lui présente ma carte professionnelle. Je lui présente également les personnes m'accompagnant.

En retour, la personne rencontrée me déclare être assistante de direction au sein de la société locataire des lieux. Je lui présente également la requête et l'ordonnance autorisant les opérations de description. Elle contacte téléphoniquement son directeur, puis elle me transmet son téléphone. Je me présente à mon interlocuteur en déclinant mes nom, prénoms, qualité ainsi que l'identité des personnes m'accompagnant et l'objet de notre mission.

Il nous autorisent ensuite à pénétrer dans les lieux pour y effectuer notre mission.

Elle me précise que la société est locataire des lieux, mais qu'elle n'est pas en mesure dans l'immédiat de me produire le bail.

Je relève que :

- Le chauffage est fourni au moyen d'une pompe à chaleur et de convecteurs électriques.
- L'eau chaude est fournie au moyen de chauffe-eau.

3 DESCRIPTION DU BIEN IMMOBILIER SAISI OBJET DE LA PROCÉDURE :

3.1 EXTERIEURS :

Sur rue, côté 14B, le fonds est clôturé au moyen d'un mur maçonné recouvert d'un enduit et d'un grillage souple métallique.

En partie gauche, un portail métallique à deux battants, recouvert de peinture. Dans la continuité à droite, un portillon métallique à un battant, recouvert de peinture.

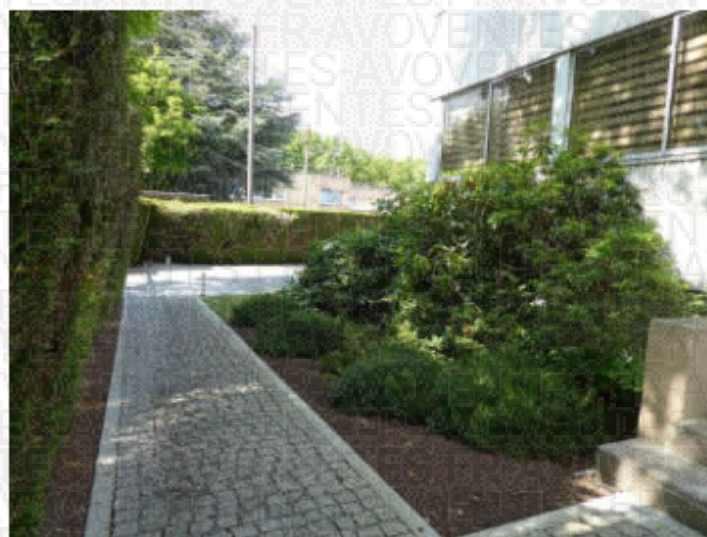


Sur rue, côté 13, le fonds est clôturé par un grillage rigide métallique.

Un portail métallique coulissant permet l'accès au terrain.



Après le portillon d'accès, une allée en pavés jointoyés avec bordures en pierre dessert le bâtiment principal et l'accès à la descente de sous-sol.





En partie gauche du bâtiment principal, des pavés jointoyés puis un enrobé donnant accès au parking et à l'entrepôt.

La descente de garage est ceinturée par des murs bétonnés recouverts d'un enduit.

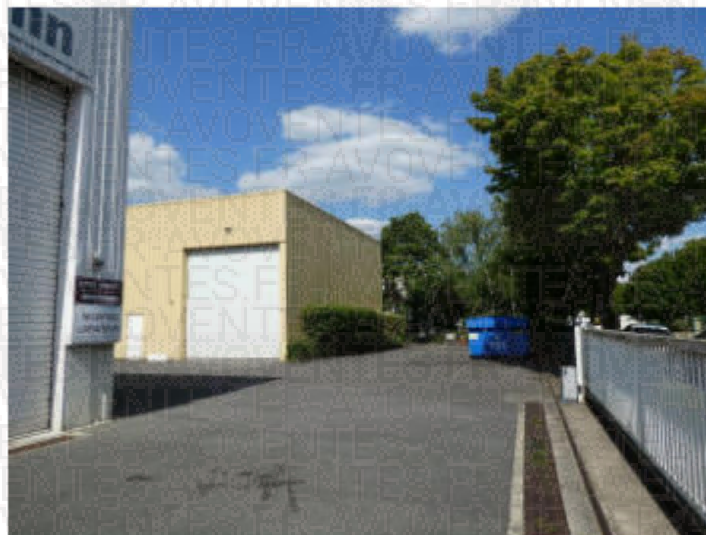




En partie droite du bâtiment principal, une allée en pavés jointoyés desservant la porte d'accès au sous-sol et la porte d'accès au showroom.



Ceinturant les deux édifices, un parking en enrobé.





Au fond et en partie gauche, la parcelle est clôturée au moyen d'un grillage souple métallique fixé sur piquets métalliques.

3.1.1 BÂTIMENT PRINCIPAL :

Edifié sur la parcelle section AI numéro 8, un bâtiment principal avec façade bétonnée recouverte d'enduit en partie basse et bardage métallique en partie haute.

La façade avant accueille plusieurs marches bétonnées donnant accès à la porte d'entrée du local.





Côté façade arrière, une coursive avec marches bétonnées, ainsi qu'une porte de garage métallique coulissante. Fixée dans le sol, une structure métallique.



Le pignon droit accueille deux portes coulissantes métalliques.



Le pignon gauche accueille la rampe d'accès menant au sous-sol.

En pied de façade, plusieurs blocs de climatisation sont fixés.



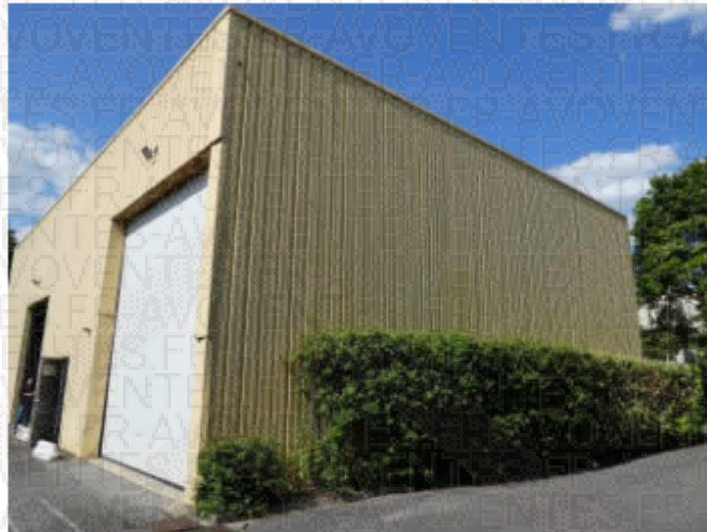


3.1.2 ENTREPÔT :

Edifié sur la parcelle section AI numéro 12, un entrepôt avec bardage métallique recouvert de peinture.

L'accès s'effectue par une porte métallique à un battant et deux portes sectionnelles en PVC.







Fixé au sol derrière l'entrepôt, un auvent métallique avec dôme en plexiglass.



3.2 INTERIEUR :

Deux constructions sont édifiées sur les parcelles objet des présentes.

3.2.1 BÂTIMENT PRINCIPAL (édifié sur la parcelle cadastrée section AI numéro 8) :

3.2.1.1 ENTREE / REZ-DE-CHAUSSÉE :

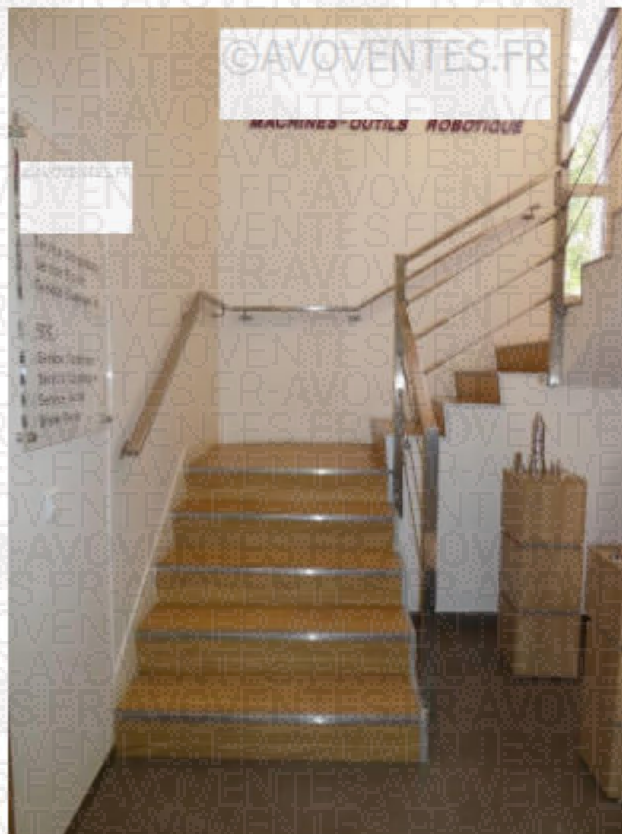
Au sol, du carrelage.

Les murs sont en partie recouverts de peinture, et en partie recouverts de panneaux en bois. Fixés sur le pan de mur de face, des panneaux métalliques.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de spots lumineux.

En partie droite de ce hall d'entrée, un escalier donnant accès l'étage du bâtiment





3.2.1.2 COULOIR 1 / REZ-DE-CHAUSSEE (ACCES DROITE SUR ENTREE) :

Au sol, dans la continuité de l'entrée, du carrelage.

Les murs sont recouverts de panneaux en bois.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.



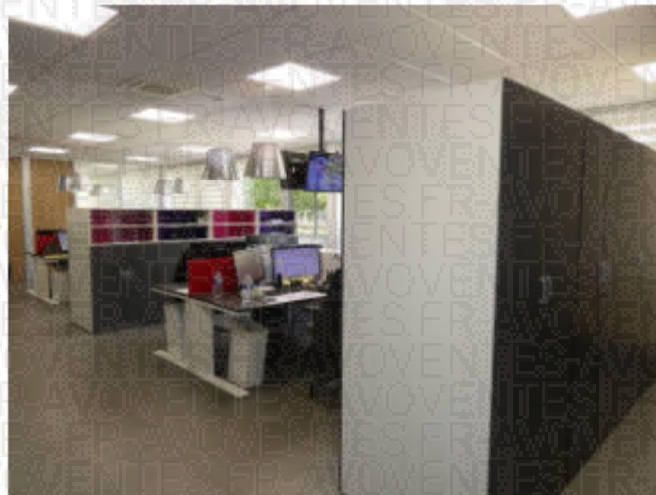
3.2.1.3 BUREAU 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE (PORTE GAUCHE SUR ENTREE) :

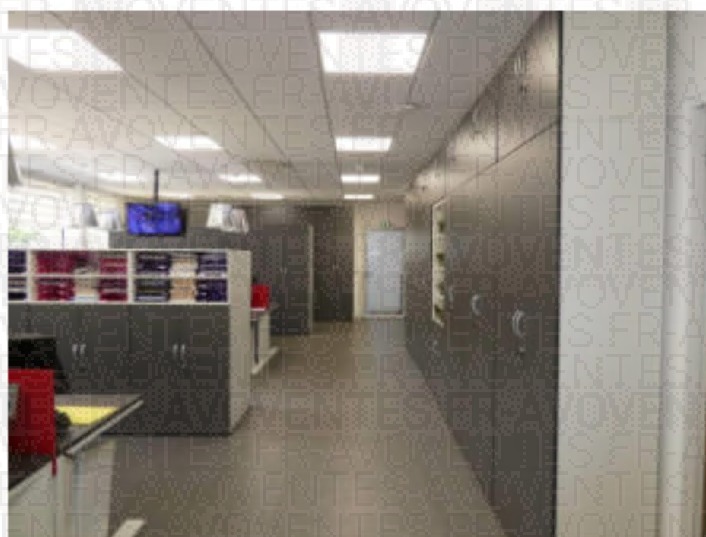
Au sol, des dalles de type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.

Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrées, plusieurs dalles lumineuses, ainsi que des cassettes de climatisation.

Présence de quatre radiateurs en fonte.





3.2.1.4 BUREAU 2 / REZ-DE-CHAUSSE (PREMIÈRE PORTE GAUCHE SUR BUREAU 1) :

Au sol, dans la continuité, des dalles de type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvert de peinture.

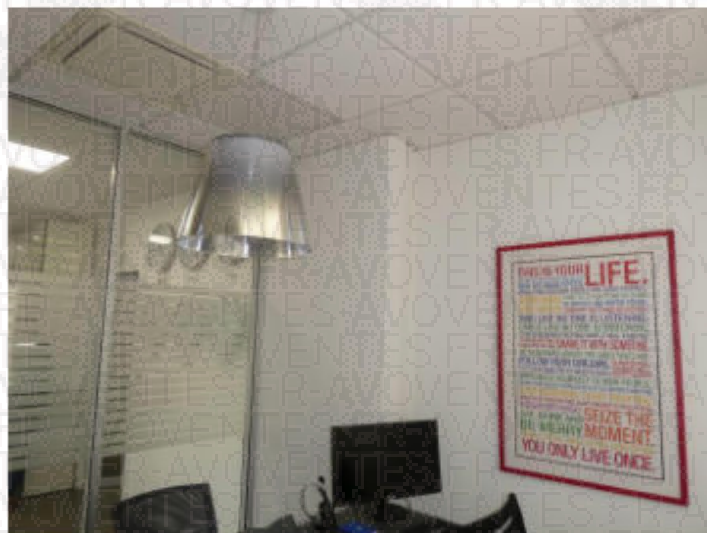
Les murs sont recouverts de peinture. Des châssis vitrés assurent la séparation entre le bureau 1 et le bureau 2.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.

Encastrée, une cassette de climatisation de marque DAIKIN.

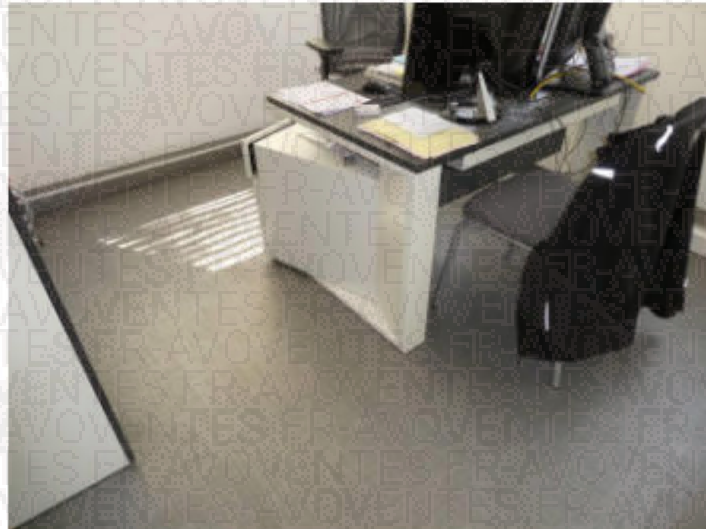
Sur le pan de mur de face, un radiateur en fonte.



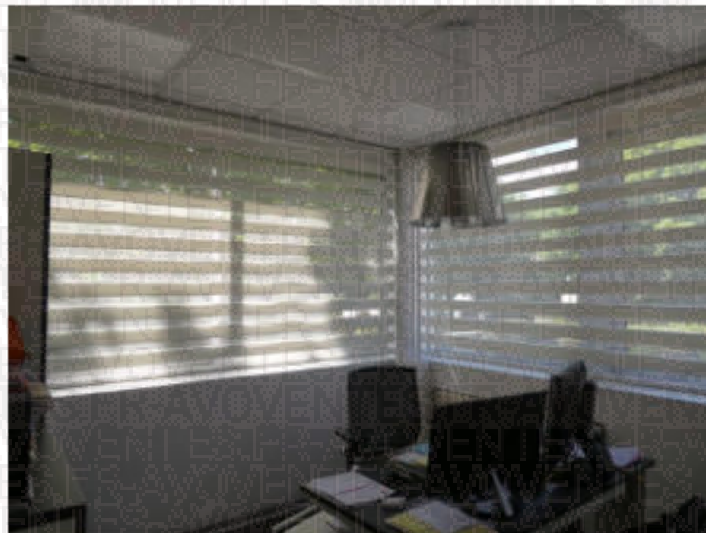


3.2.1.5 BUREAU 3 / REZ-DE-CHAUSSE (DEUXIEME PORTE GAUCHE SUR BUREAU 1) :

Au sol, dans la continuité, des dalles de type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvert de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture. Des châssis vitrés assurent la séparation entre le bureau 1 et le bureau 3.





Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.

Encastrée, une cassette de climatisation de marque DAIKIN ainsi que quatre dalles lumineuses.

Sur le pan de mur de droite, un radiateur en fonte.



3.2.1.6 BUREAU 4 / REZ-DE-CHAUSSEE (PORTE DROITE SUR BUREAU 1) :

Au sol, dans la continuité, des dalles de type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvert de peinture.

Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de face accueille un ensemble de placards encastrés en bois recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrées, trois dalles lumineuses.



Un convecteur électrique avec panneau rayonnant.



3.2.1.7 SHOWROOM / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCES PAR BUREAU 4 ET PAR COULOIR 1) :

Au sol, une dalle béton recouverte de peinture. Les plinthes sont en partie en bois recouvertes de peinture, et en partie plinthes métalliques.

Les murs sont en partie recouverts de peinture, et en partie doublés de panneaux en bois.





Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Plusieurs dalles opaques sont présentes.



Au sein du showroom, deux cellules vitrées.

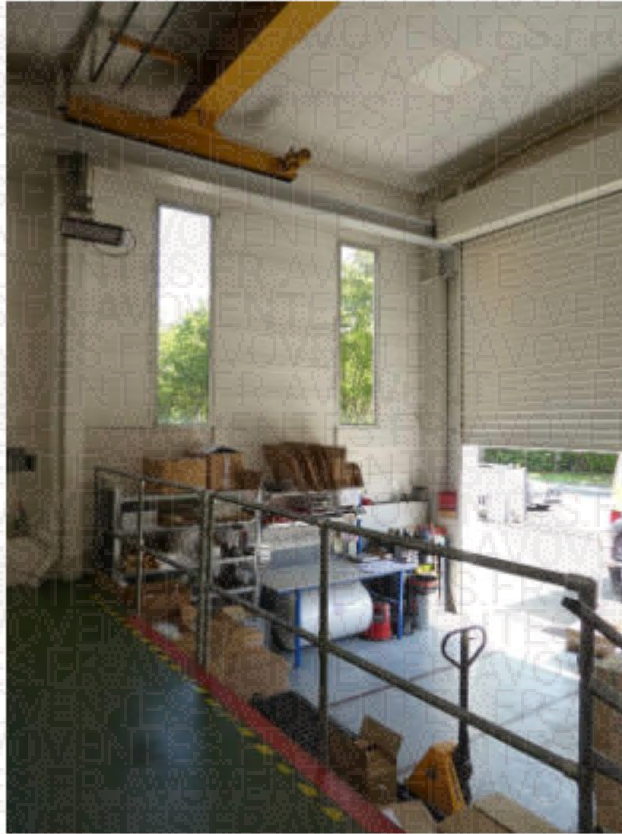


Un monte-charge donnant accès au sous-sol du bâtiment.



Au fond de la pièce, un escalier métallique à cinq marches donne accès au quai de chargement avec présence de deux portes métalliques coulissantes donnant accès à l'extérieur de l'édifice (côté pignon droit du bâtiment).



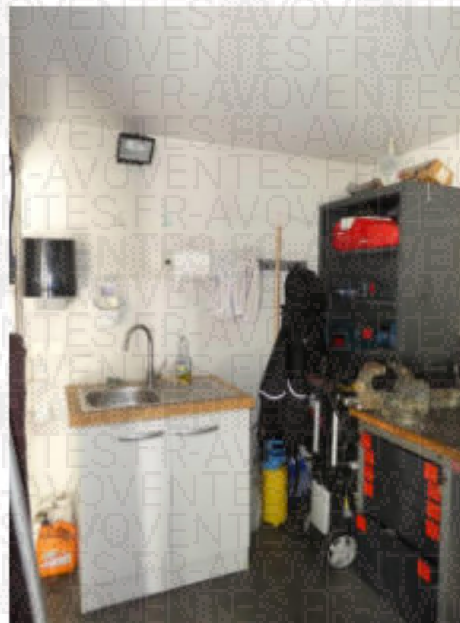


3.2.1.8 LOCAL RANGEMENT / REZ-DE-CHAUSSEE (ACCES PAR SHOWROOM) :

Au sol, des panneaux en bois recouvert d'un stratifié.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

En partie gauche, un évier en inox à un bac avec robinet mitigeur et égouttoir en partie droite, avec plan de travail en bois et meuble en bois mélaminé ouvrant à deux portes avec poignées tirage.





3.2.1.9 LOCAL MACHINE À POUVRE / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCES PAR SHOWROOM) :

Au sein du showroom, une cellule vitrée dont l'accès est impossible pour des raisons de sécurité, les machines présentes étant des machines à poudre.

Au sol, une dalle béton recouverte de peinture.

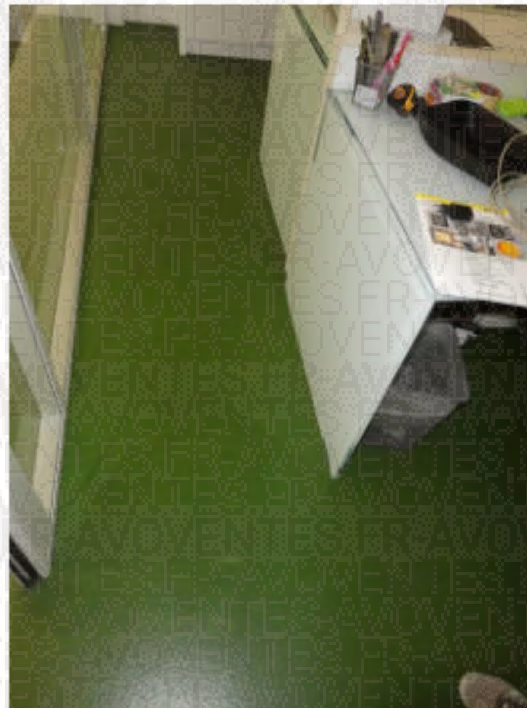
Le pan de mur de face est recouvert de peinture. Les pans de mur de gauche et de droite sont doublés de panneaux en bois. Le pan de mur accueillant la porte d'accès est vitrée.

Au plafond, de la peinture. Encastrés, un ensemble de points lumineux.



3.2.1.10 BUREAU 5 / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCÈS PAR SHOWROOM):

Au sol, dans la continuité, une dalle béton recouverte de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, de la peinture. Encastrée, une cassette de climatisation de marque COOLSMART ainsi que deux points lumineux.



Un convecteur électrique.



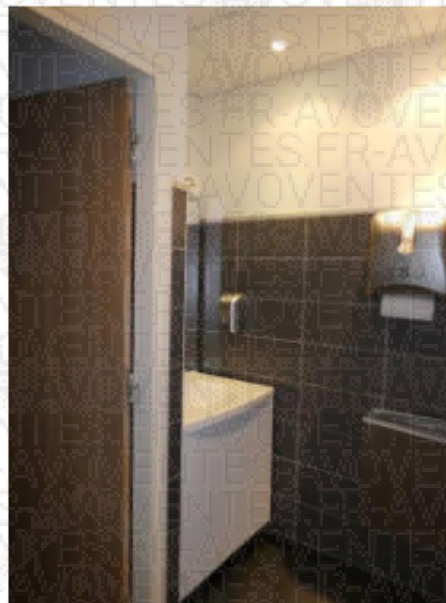
3.2.1.11 SANITAIRES FEMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE
(PREMIÈRE PORTE DROITE SUR COULOIR 1) :

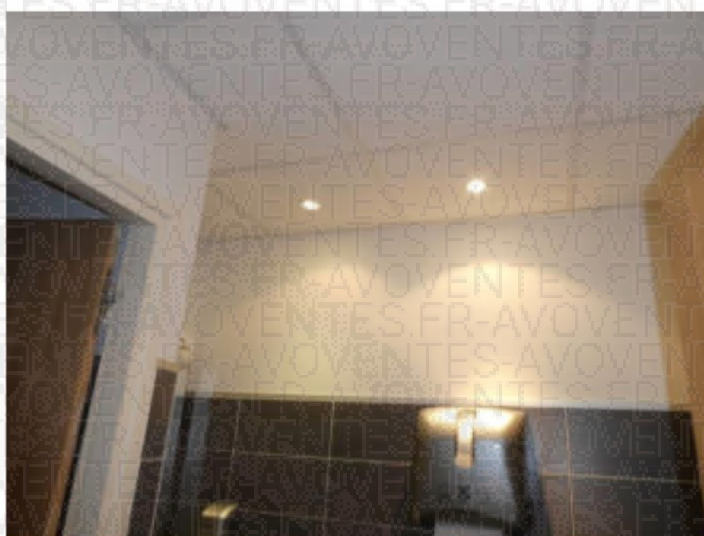
Au sol, du carrelage avec retour sur plinthes.



Les murs sont doublés de carreaux de faïence jointoyés. Au sommet des murs, de la peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, trois points lumineux.



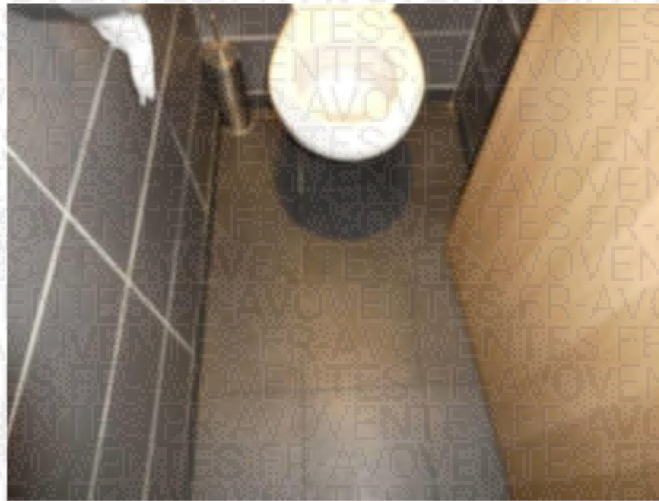


Un plan vasque avec robinet à détection automatique. En allège, un meuble en bois mélaminé laqué ouvrant à deux portes. Fixé au mur, un miroir avec deux points lumineux.



3.2.1.12WC FEMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCÈS PAR SANITAIRES FEMMES 1) :

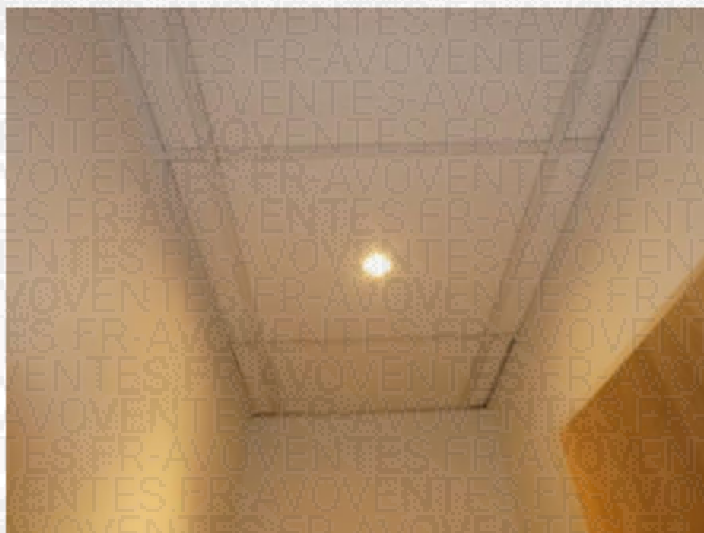
Au sol, du carrelage avec retour sur plinthes.



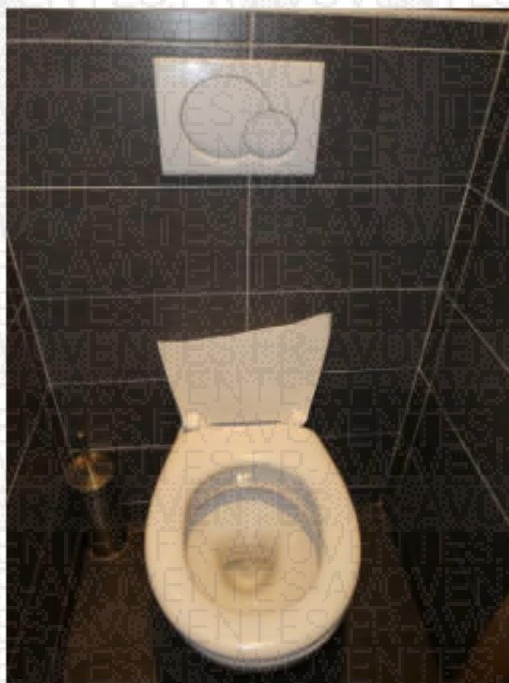
Les murs sont doublés de carreaux de faïence jointoyés. En partie haute des murs, de la peinture.



Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.



Un cabinet d'aisances avec lunette, abattant cassé, bouton d'effet d'eau mural encastré.



**3.2.1.13 SANITAIRES – HOMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSEE
(DEUXIÈME PORTE DROITE SUR COULOIR 1) :**

Au sol, du carrelage avec retour sur plinthes.



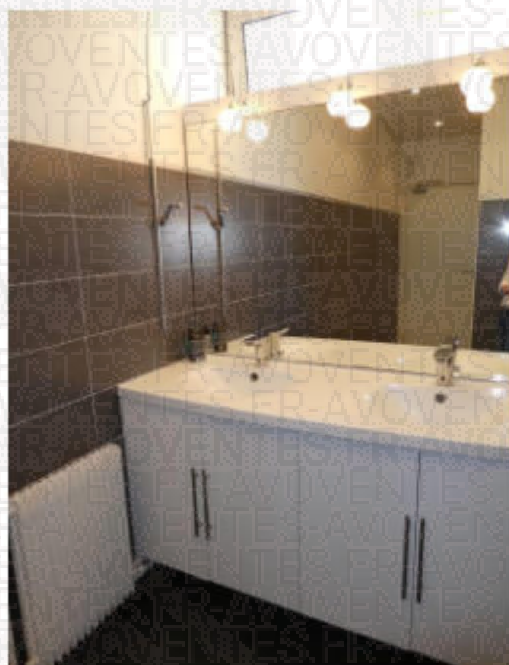
Les murs sont doublés de carreaux de faïence jointoyés en partie basse, et recouverts de peinture en partie haute.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, six points lumineux.





Un double plan vasque avec robinet à détection automatique. En allège, un meuble en bois mélaminé laqué ouvrant à quatre portes. Fixé au mur, un miroir avec trois points lumineux.



Un radiateur en fonte.

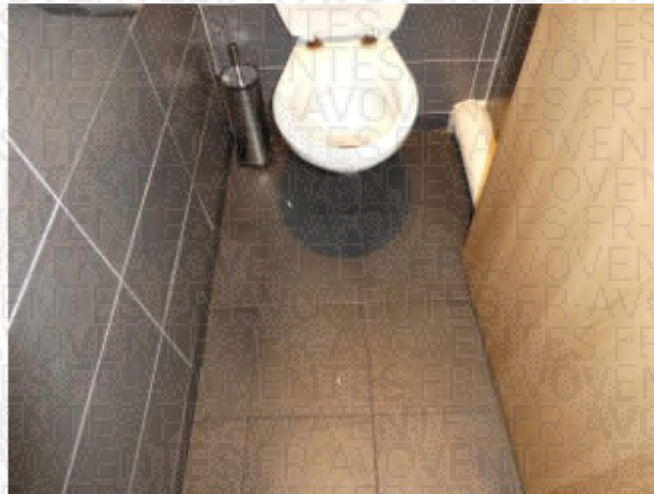


Immédiatement à droite après la porte d'accès, un placard encastré ouvrant à deux portes en bois. Au sein de ce placard, des étagères en bois mélaminé.



3.2.1.14WC HOMMES 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCÈS PAR SANITAIRES HOMMES 1):

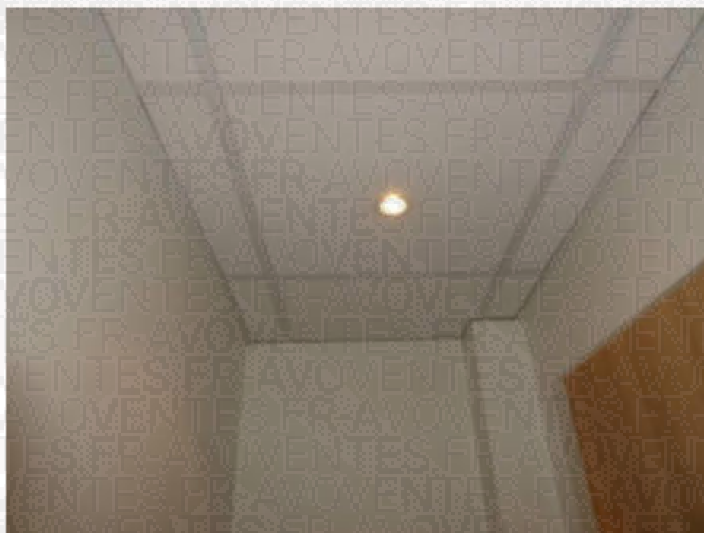
Au sol, du carrelage avec retour sur plinthes.



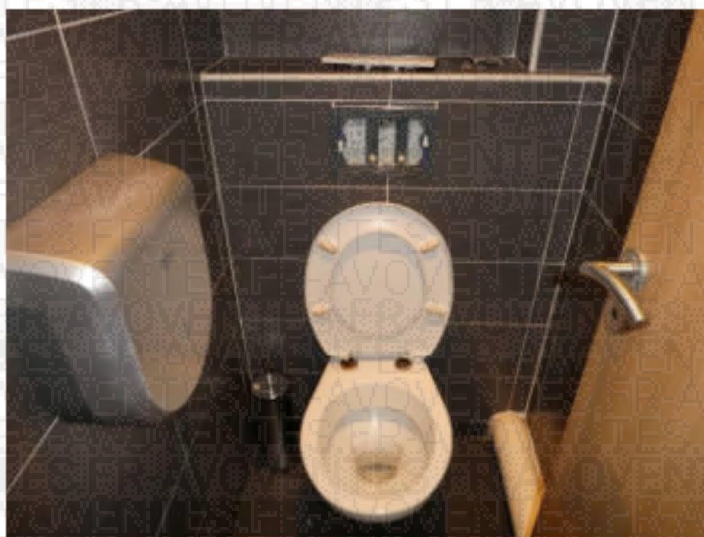
Les murs sont doublés de carreaux de faïence jointoyés. En partie haute, les murs sont recouverts de peinture.



Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.



Un cabinet d'aisances avec lunette, abattant et bouton d'effet d'eau mural encastré.



3.2.1.15 COULOIR 2 / REZ-DE-CHAUSSÉE (DANS LA CONTINUITÉ DU COULOIR 1):

Au sol, du parquet. Les plinthes sont métalliques.



Les murs recouverts de peinture. En partie droite, des châssis vitrés. En partie gauche, le mur accueille un ensemble de placards en bois recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, quatre points lumineux.



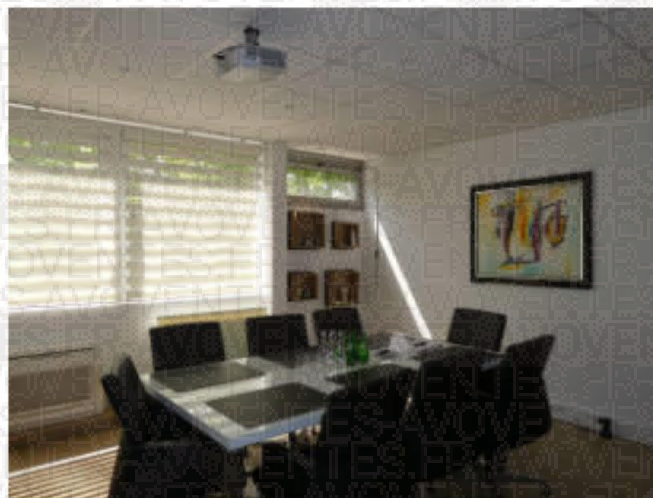
3.2.1.16 BUREAU 6 / REZ-DE-CHAUSSEE (PREMIÈRE PORTE DROITE SUR COULOIR 2) :

Au sol, dans la continuité, du parquet. Les plinthes sont en partie métalliques. En partie, il s'agit de passage de câbles.



Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de gauche est composé de panneaux en bois type amovibles.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de points lumineux.





Un bloc de climatisation réversible de marque ATLANTIC, ainsi qu'un radiateur en fonte.



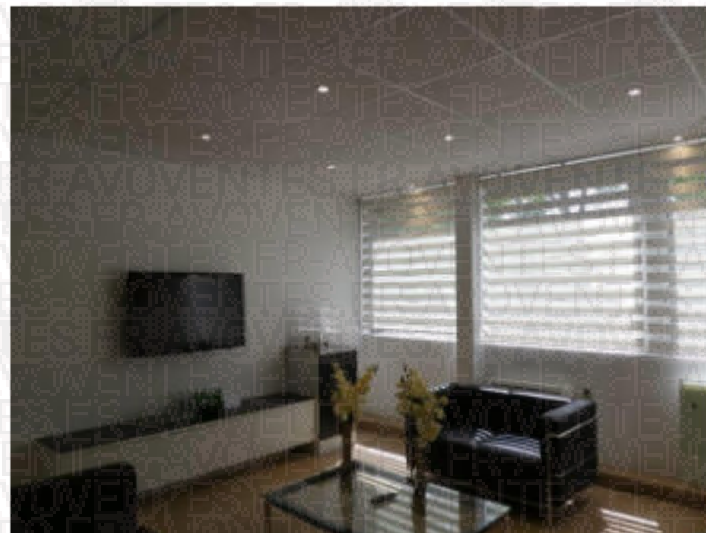
3.2.1.17 BUREAU 7 / REZ-DE-CHAUSSEE (DEUXIÈME PORTE DROITE SUR COULOIR 2) :

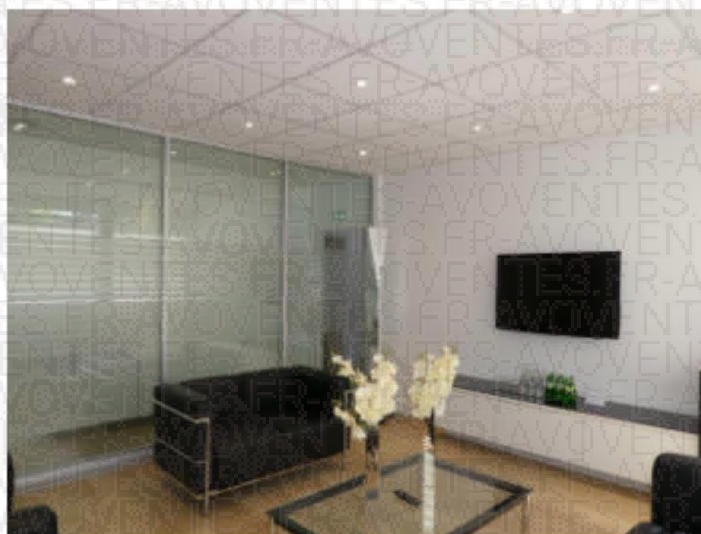
Au sol, du parquet.



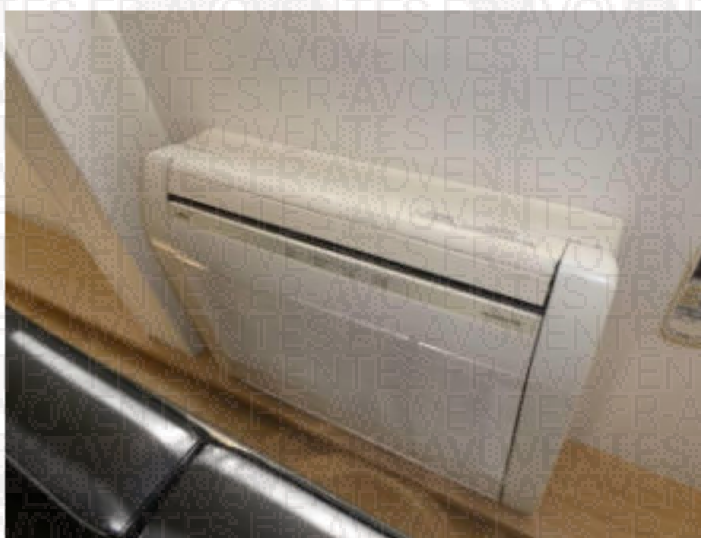
Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de droite est composé de panneaux en bois type amovibles.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un ensemble de points lumineux.





Un radiateur en fonte ainsi qu'un bloc de climatisation réversible de marque FUJITSU.



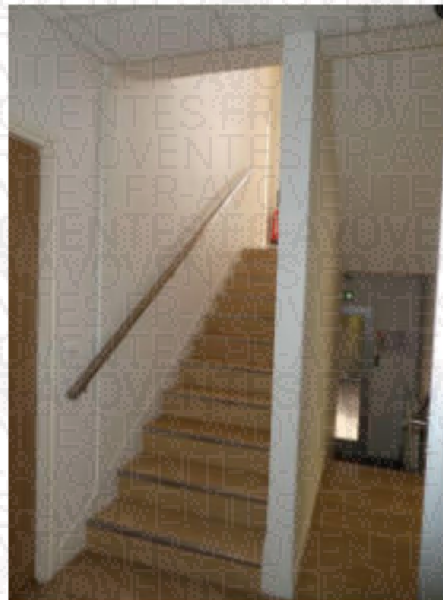
3.2.1.18 PALIER 1 / REZ-DE-CHAUSSÉE (PORTE FACE SUR COULOIR 2) :

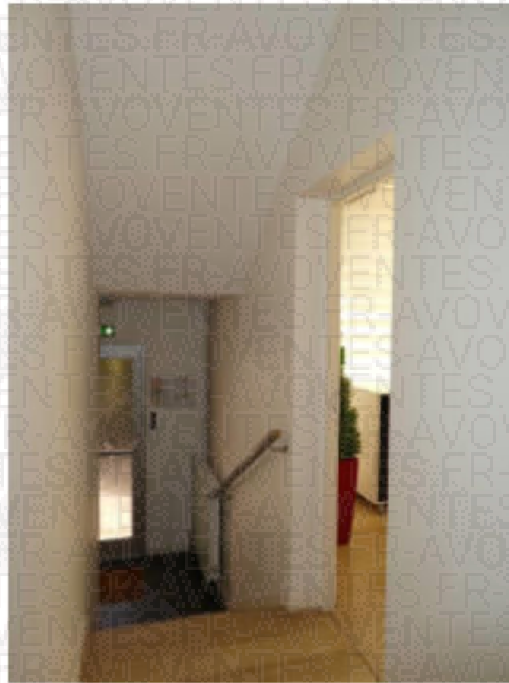
Au sol, du parquet. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture, doublées de plinthes en bois décoratives.



Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Pénétrant sur ce palier, à gauche, une porte donne accès au showroom précédemment décrit et un escalier donne accès à l'étage du bâtiment. A droite, une porte donne accès au bureau 8.





Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.



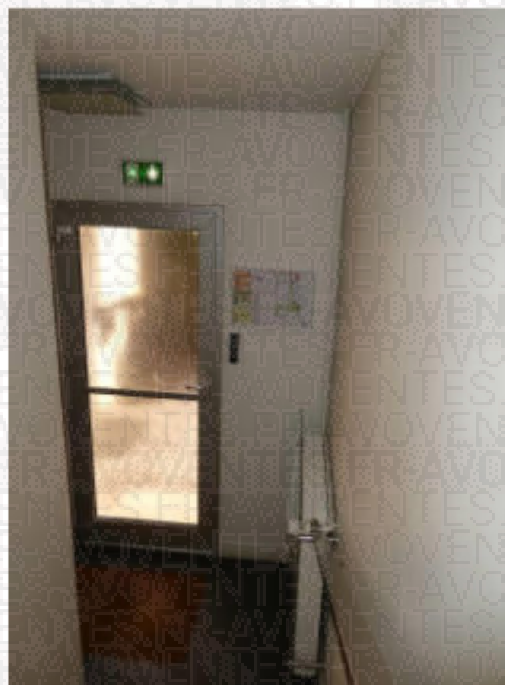
3.2.1.19 PALIER 2 / REZ-DE-CHAUSSÉE (ACCÈS PAR PALIER 1) :

Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvert de peinture.



Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Depuis ce palier, en face, une porte donne accès à l'extérieur du local et une porte donne accès au sous-sol du bâtiment.



Un radiateur en fonte.



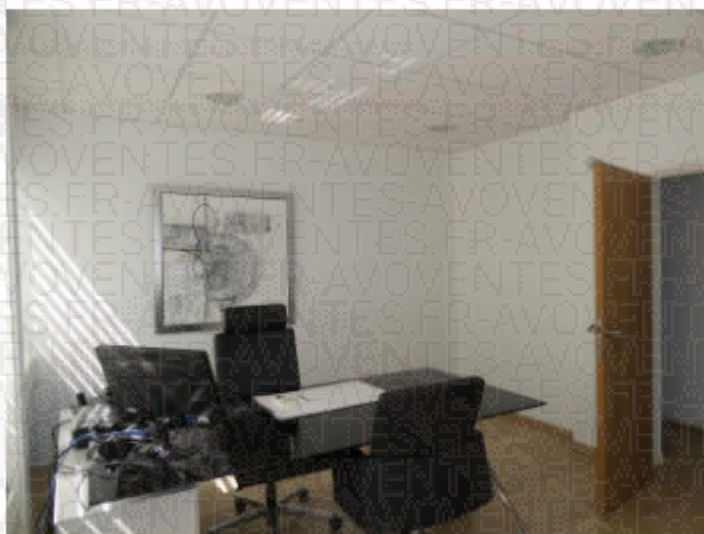
3.2.1.20 BUREAU 8 / REZ-DE-CHAUSSÉE (PORTE DROITE SUR PALIER 1) :

Au sol, du parquet. Les plinthes sont en bois.

Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, quatre points lumineux.





Deux radiateurs en fonte, ainsi qu'un bloc de climatisation de marque DAIKIN.





3.2.1.21 ACCÈS PREMIER ÉTAGE DEPUIS LE HALL D'ENTRÉE :

L'accès s'effectue au moyen d'un escalier en bois avec nez de marches métalliques, rambarde et main-courante métalliques.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Au sommet de l'escalier, un garde-corps métallique est présent.





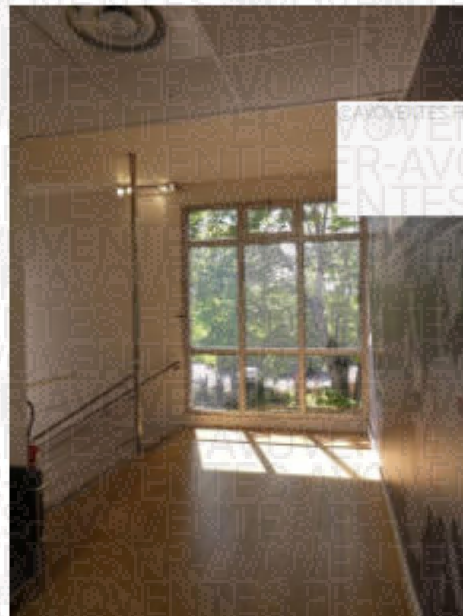


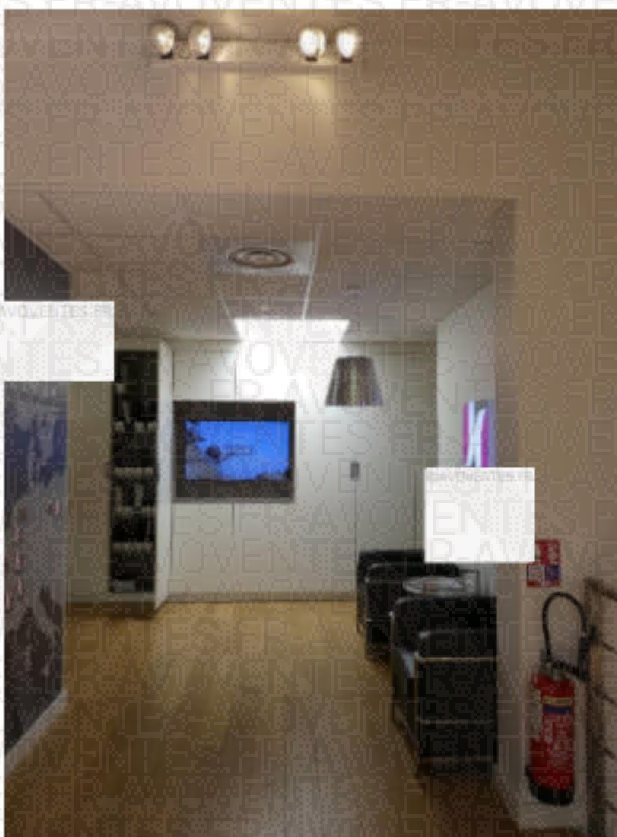
3.2.1.22 PALIER 3 / PREMIER ÉTAGE (AU SOMMET DE L'ESCALIER) :

Au sol, du parquet. Les plinthes sont en bois, recouvertes de peinture.

Les murs sont recouverts de peinture.

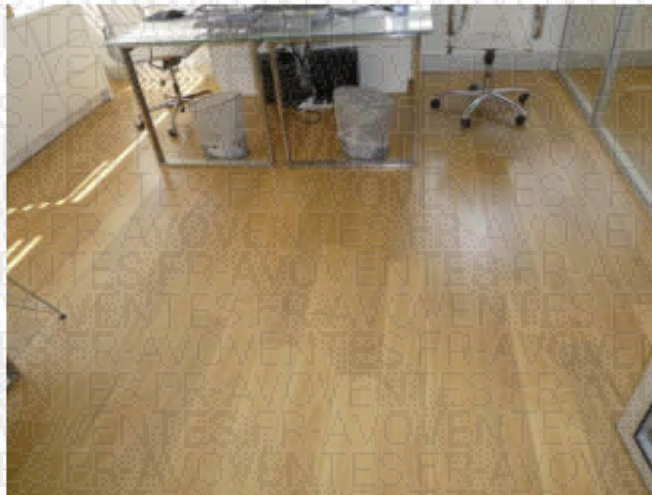
Au plafond, dans la première partie après le sommet de l'escalier, de la peinture. Puis, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, une bouche d'aération, ainsi qu'un skydôme.





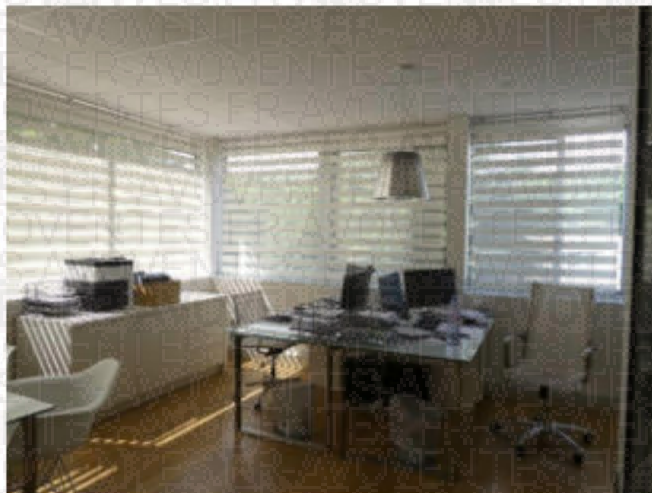
3.2.1.23 BUREAU 9 / PREMIER ÉTAGE (PREMIÈRE PORTE GAUCHE SUR PALIER 3) :

Au sol, du parquet. Les plinthes sont en partie en bois recouvertes de peinture, et en partie constituées de passages de câbles.



Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de gauche accueille un placard encastré ouvrant à trois portes en bois recouvertes de peinture. En partie droite, un châssis vitré.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de points lumineux, ainsi qu'une bouche d'aération.





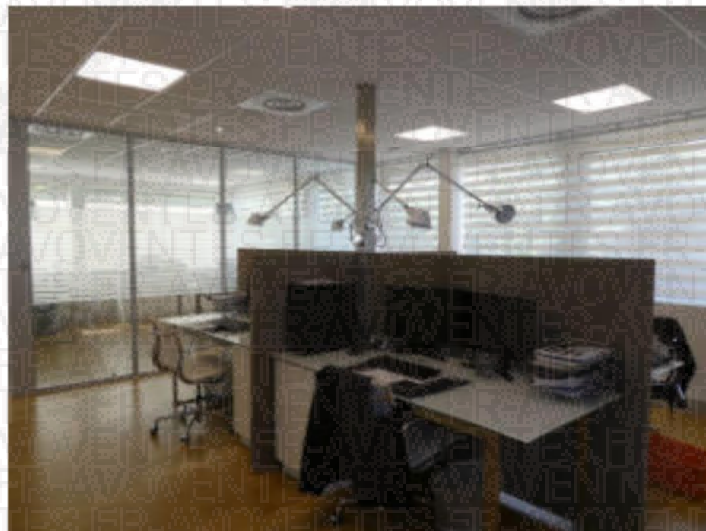
3.2.1.24 BUREAU 10 / PREMIER ÉTAGE (DEUXIEME PORTE GAUCHE SUR PALIER 3) :

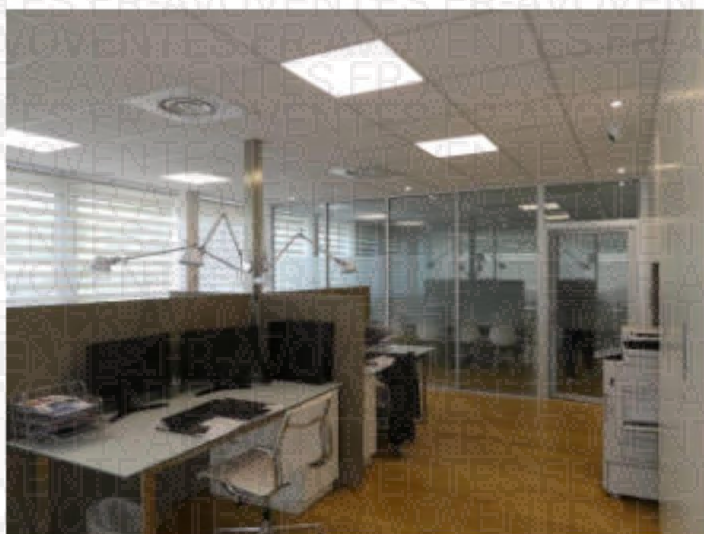
Au sol, du parquet. Les plinthes sont composées en partie de passages de câbles.

Aux murs, de la peinture. Les pans de mur de droite et de gauche sont composés de châssis vitrés.

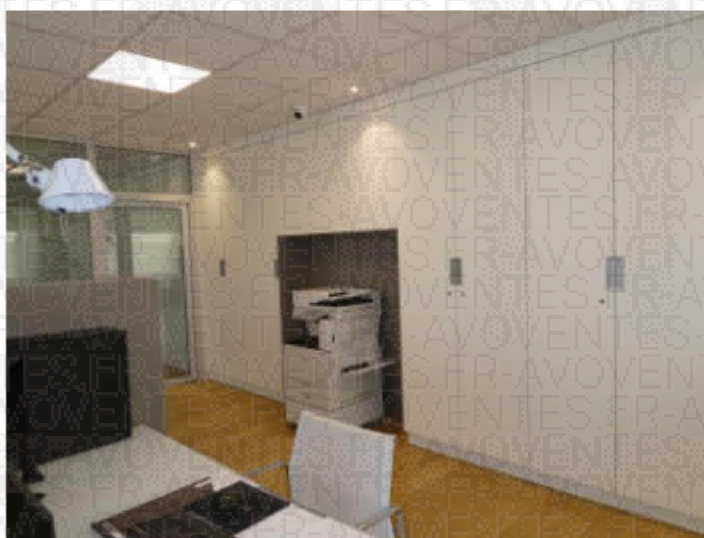
Au cœur de la pièce, un poteau métallique.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, quatre dalles lumineuses, deux bouches d'aération, ainsi que plusieurs points lumineux.





A droite, un ensemble de placards encastrés en bois recouverts de peinture, ouvrant à dix portes.

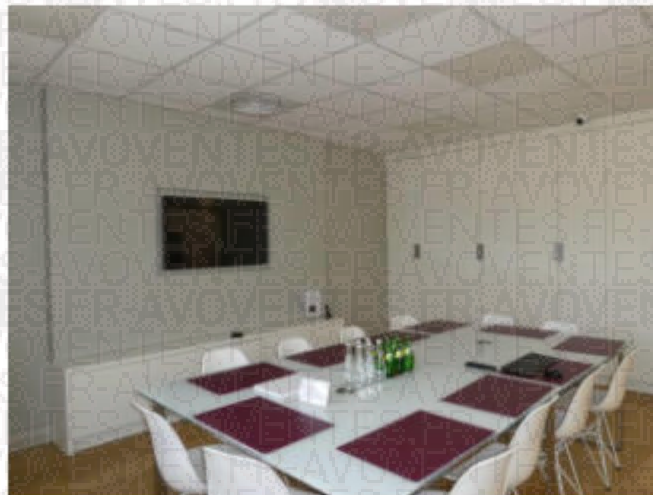
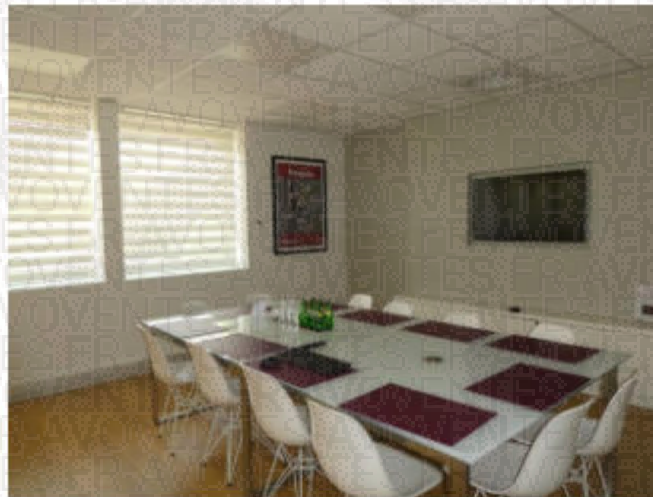


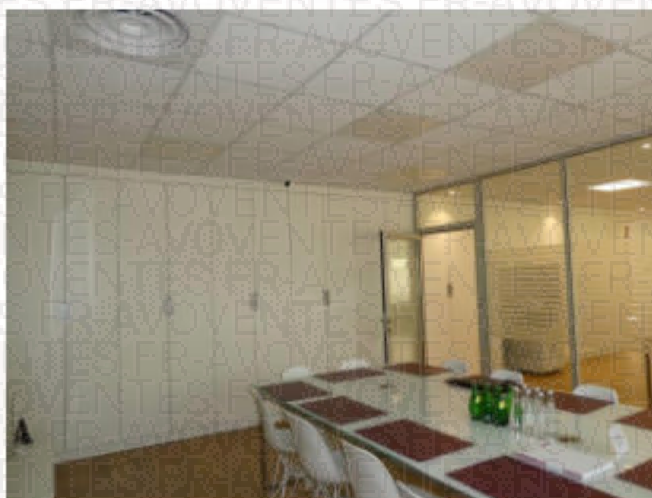
3.2.1.25 BUREAU 11 / PREMIER ÉTAGE (ACCÈS PAR BUREAU 10) :

Au sol, du parquet. Les plinthes sont en partie composées de passages de câbles.

Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur accueillant la porte d'accès est composé de châssis vitrés. Le pan de mur de droite accueille un ensemble de placards encastrés en bois recouverts de peinture, ouvrant à dix portes.

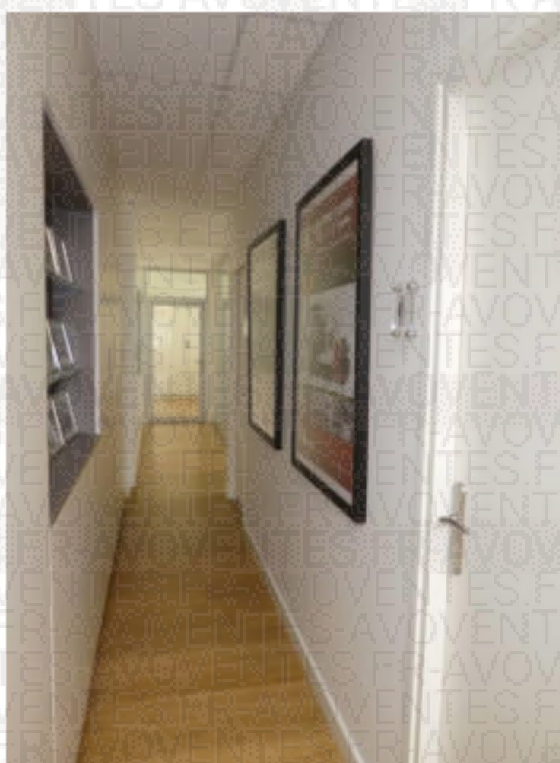
Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrées, six dalles lumineuses, ainsi qu'une bouche d'aération.





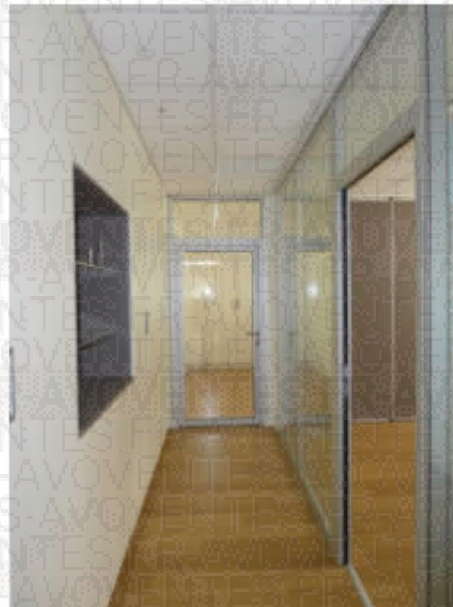
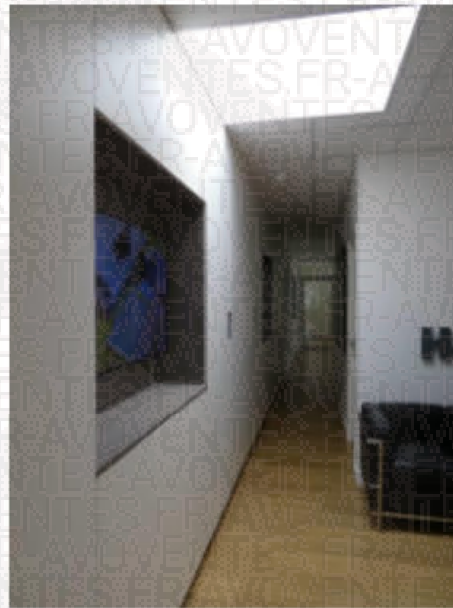
3.2.1.26 COULOIR 3 / PREMIER ÉTAGE (ACCÈS DROITE SUR PALIER 3) :

Au sol, dans la continuité du palier, du parquet. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de gauche accueille un ensemble de placards encastrés en bois recouverts de peinture, avec présence de trois niches.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de points lumineux.



3.2.1.27 SANITAIRES FEMMES 2 / PREMIER ÉTAGE (PREMIÈRE PORTE DROITE SUR COULOIR 3) :

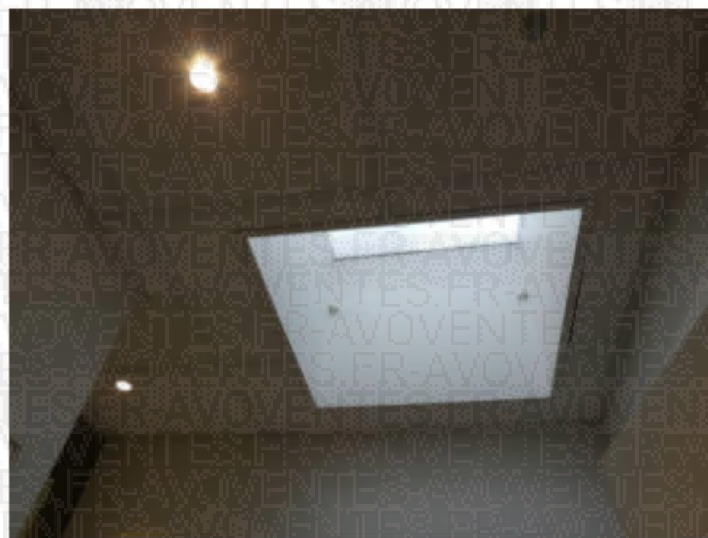
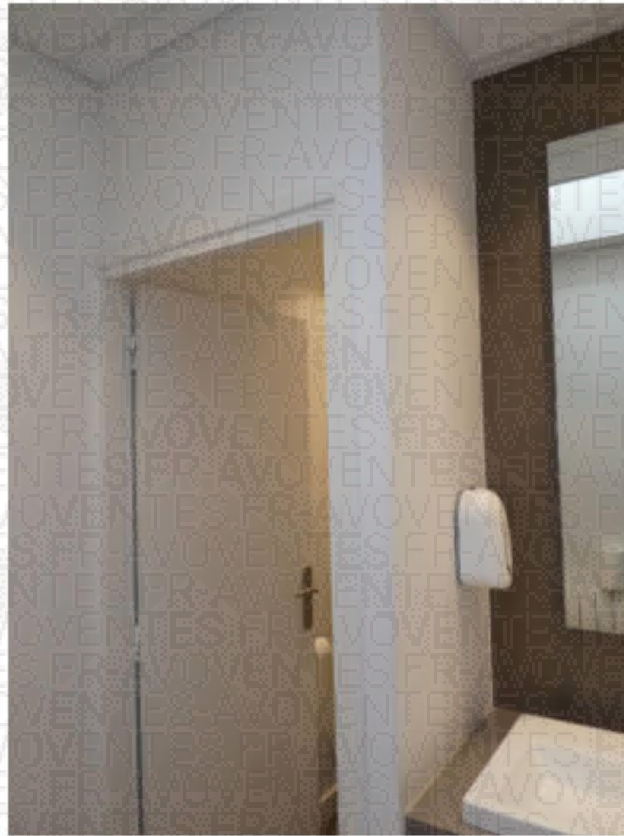
Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, deux points lumineux et un skydôme.





Un convecteur électrique de marque DELONGHI.



Un plan de travail en bois mélaminé stratifié accueillant un lavabo avec robinet mitigeur. Au mur, une crédence de carreaux de faïence jointoyés. Fixé, un miroir.

En allège, un meuble en bois mélaminé recouvert de peinture, ouvrant à deux portes.



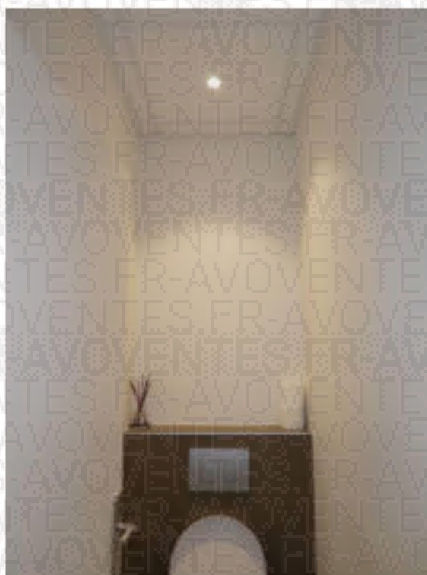
3.2.1.28WC FEMMES 2 / PREMIER ÉTAGE (ACCÈS PAR SANITAIRES FEMMES 2) :

Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.



Un cabinet d'aisances avec lunette, abattant et bouton d'effet d'eau mural encastré.



3.2.1.29 SANITAIRES HOMMES 2 / PREMIER ÉTAGE (DEUXIÈME PORTE DROITE SUR COULOIR 3) :

Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un point lumineux.





Un convecteur électrique de marque DELONGHI.



Immédiatement à droite après la porte d'accès, un placard encastré en bois recouvert de peinture, ouvrant à deux portes.

Un plan de travail en bois mélaminé stratifié accueillant un lavabo avec robinet mitigeur. Au mur, des carreaux de faïence jointoyés ainsi qu'un miroir. En allège, un meuble ouvrant à trois portes, en bois mélaminé recouvert de peinture.

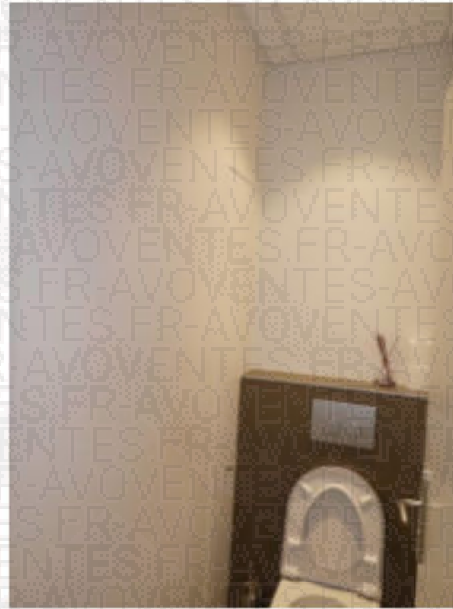


3.2.1.30WC HOMMES 2 / PREMIER ÉTAGE (ACCÈS PAR SANITAIRES HOMMES 2) :

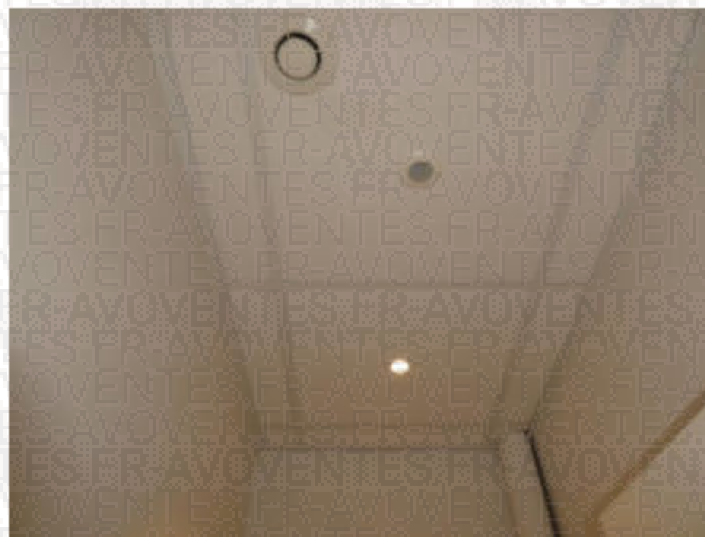
Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.



Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, un point lumineux.



Un cabinet d'aisances avec lunette, abattant et bouton d'effet d'eau mural encastré.



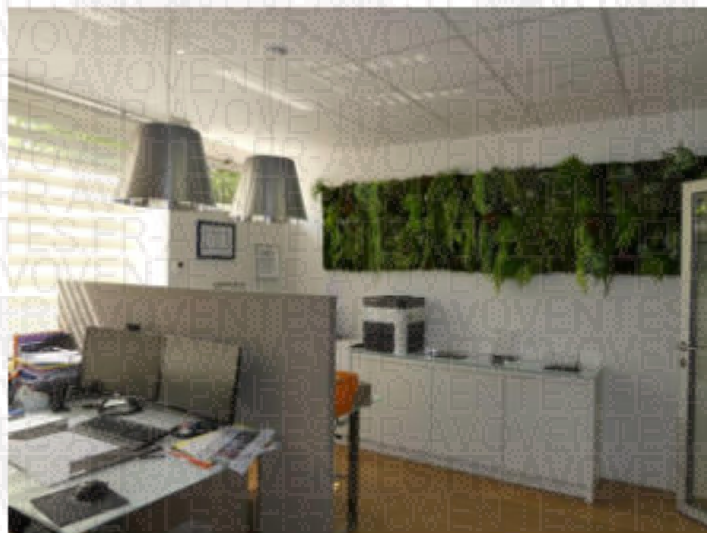
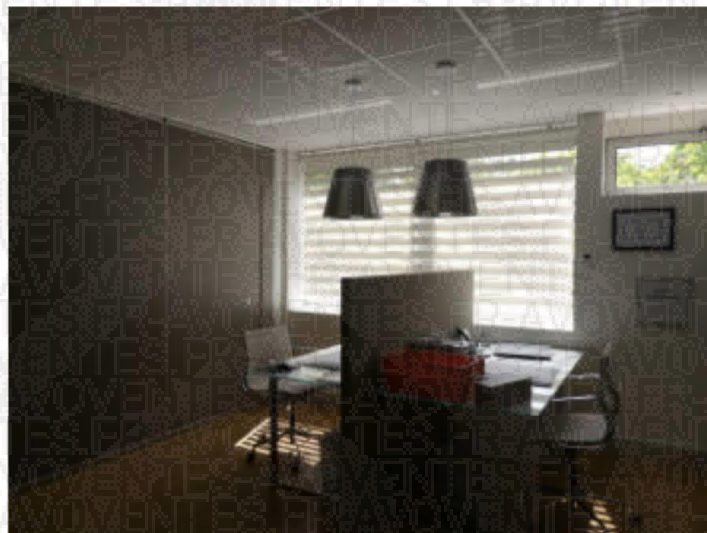
3.2.1.31 BUREAU 12 / PREMIER ETAGE (TROISIÈME PORTE DROITE SUR COULOIR 3) :

Au sol, du parquet.



Les murs sont recouverts de peinture. Le pan de mur de gauche est composé de panneaux type amovibles. Le pan de mur accueillant la porte d'accès est composé de châssis vitrés.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de points lumineux ainsi qu'une bouche d'aération.



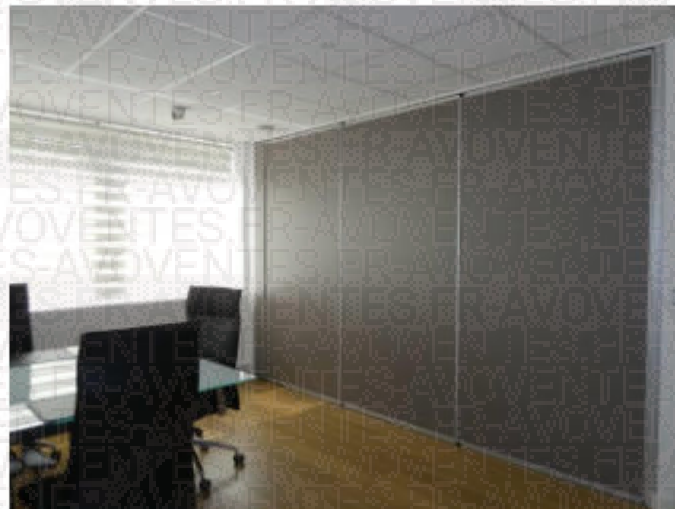


3.2.1.32 BUREAU 13 / PREMIER ÉTAGE (PORTE FACE SUR COULOIR 3) :

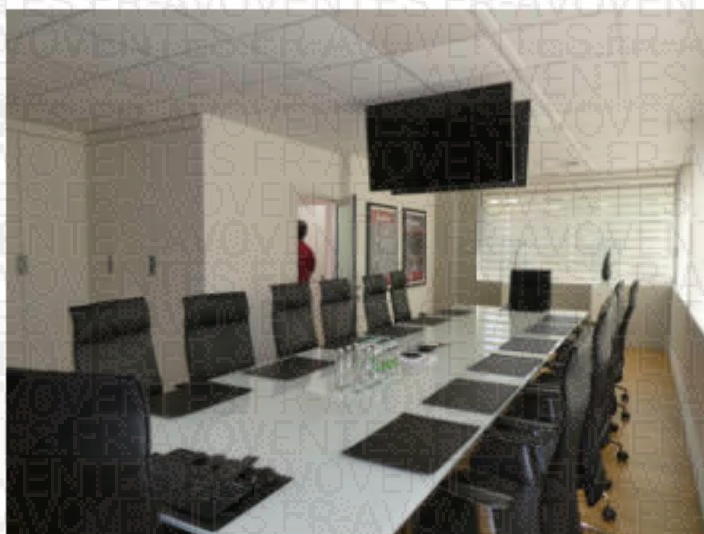
Au sol, du parquet. Les plinthes sont en partie composées de passages de câbles et en partie en bois recouvertes de peinture.

Les murs sont recouverts de peinture. A droite, des panneaux type amovibles.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastrés, un ensemble de points lumineux et deux bouches d'aération.







En partie gauche, un ensemble de placards encastrés en bois recouverts de peinture.



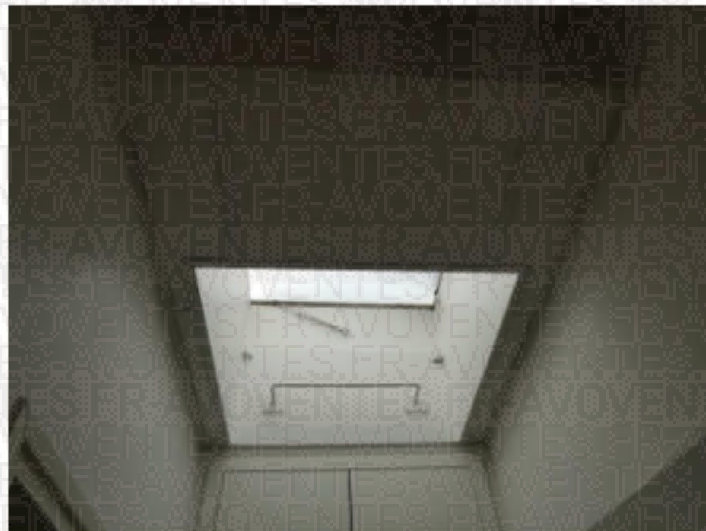
3.2.1.33 PALIER 4 / PREMIER ÉTAGE (ACCÈS PAR BUREAU 13) :

Au sol, du parquet. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.

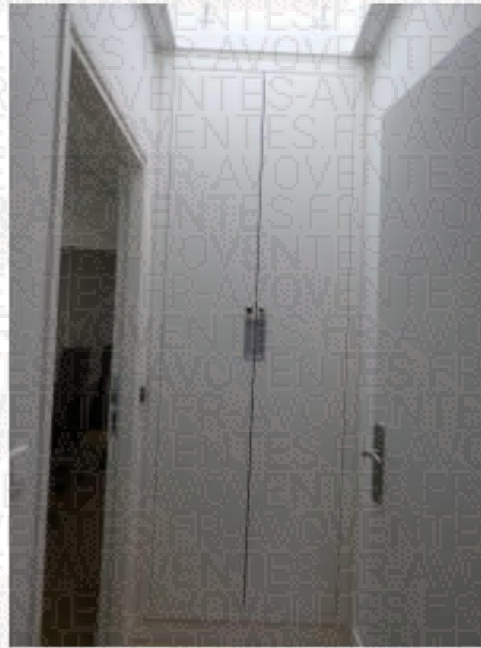


Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Un skydôme est visible.



En partie gauche, un placard encastré ouvrant à deux portes en bois recouvertes de peinture.



3.2.1.34 SALLE D'EAU / PREMIER ETAGE (ACCÈS PAR PALIER 4) :

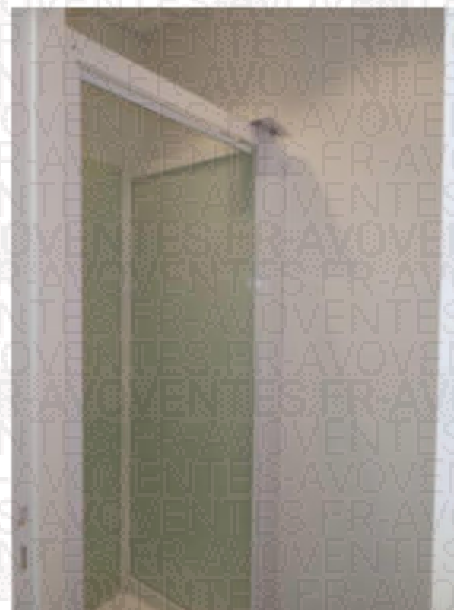
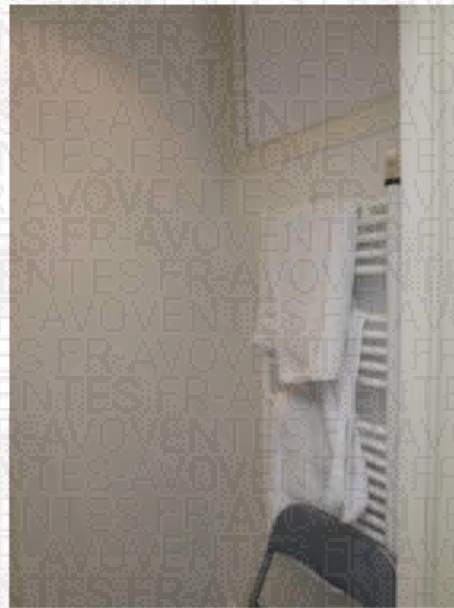
Au sol, du carrelage. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.

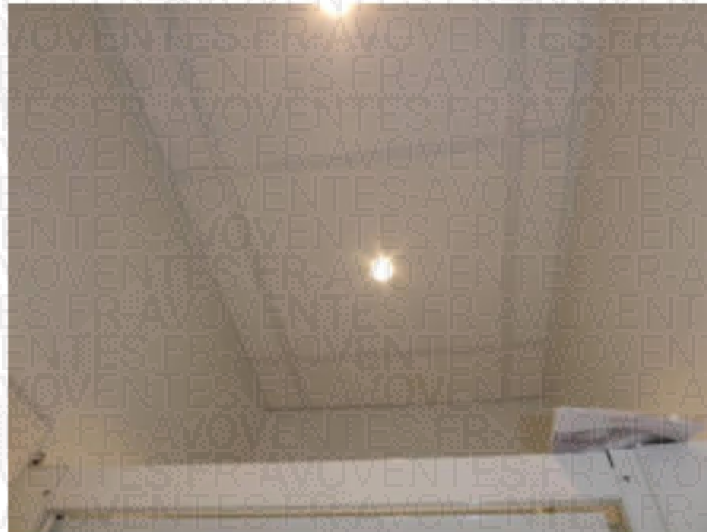


Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, deux points lumineux.

Fixé sur le pan de mur de droite, un sèche-serviettes métallique.





En partie gauche, une cabine de douche avec bac receveur, flexible de douche, robinet thermostatique mitigeur, barre de fixation, flexible et douchette, avec paroi vitrée.





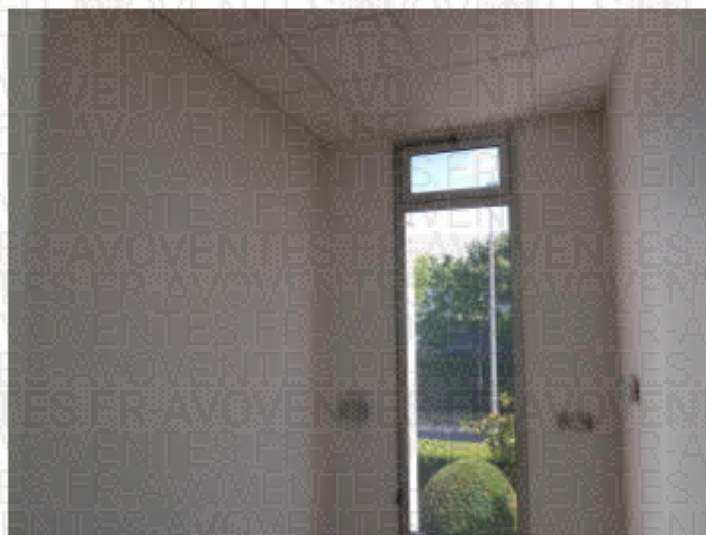
3.2.1.35 ACCES PREMIER ETAGE DEPUIS LE PALIER 1 VERS LE PALIER 4 :

L'accès s'effectue au moyen d'un escalier en bois avec nez de marches métalliques et rambarde métallique.

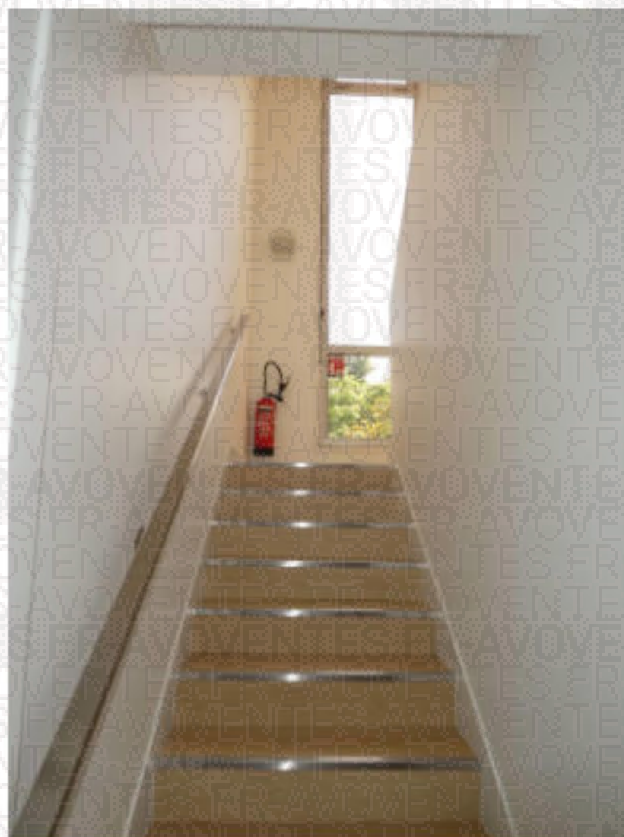
Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.





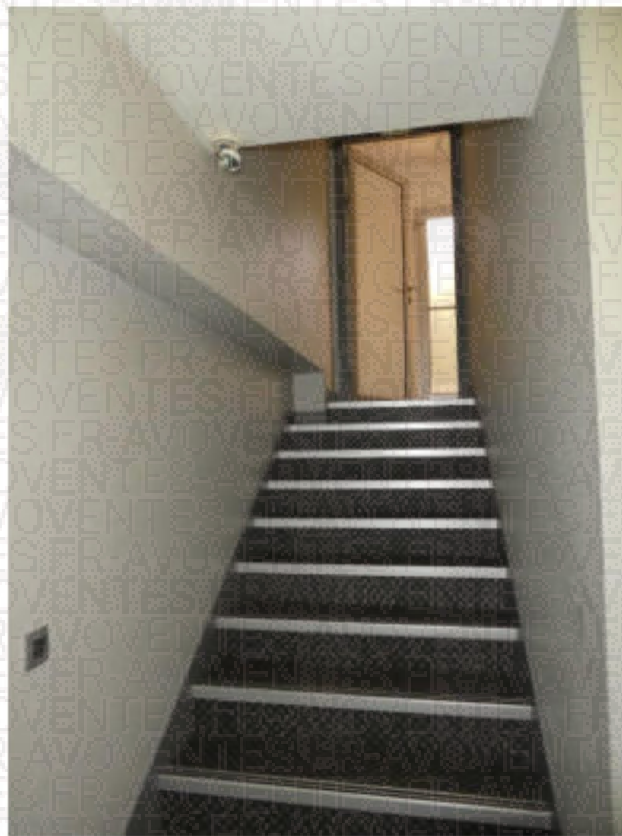
Un radiateur en fonte.



3.2.1.36 ACCÈS SOUS-SOL DEPUIS LE PALIER 2 :

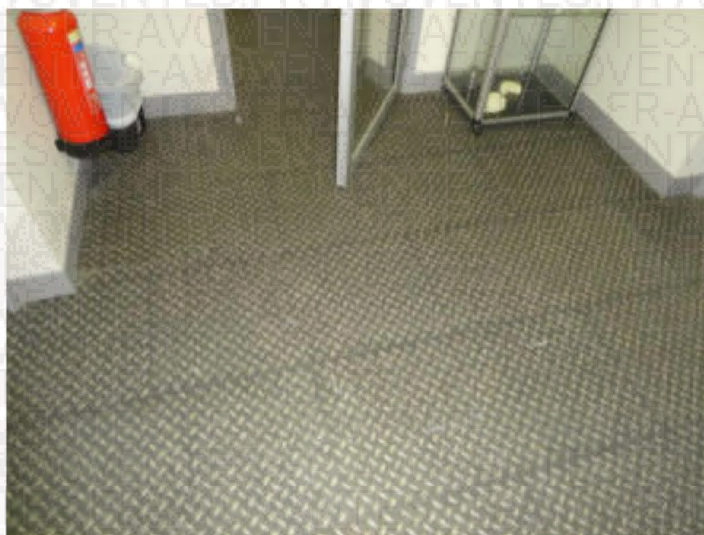
L'accès au sol s'effectue au moyen d'un escalier avec revêtement type vinyle et nez de marche métalliques.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

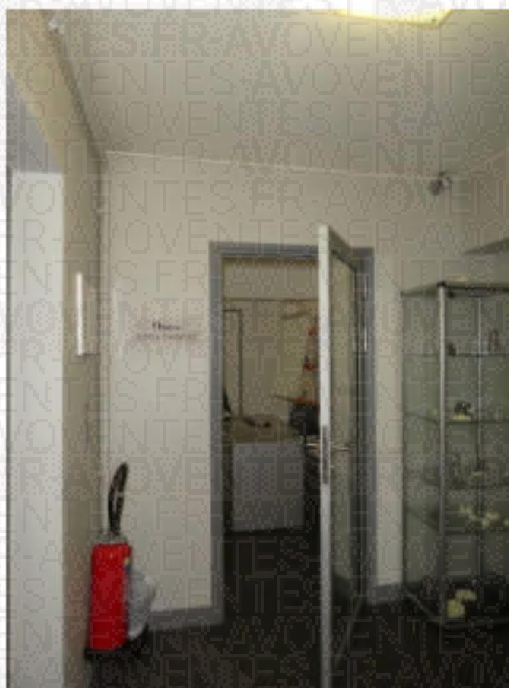


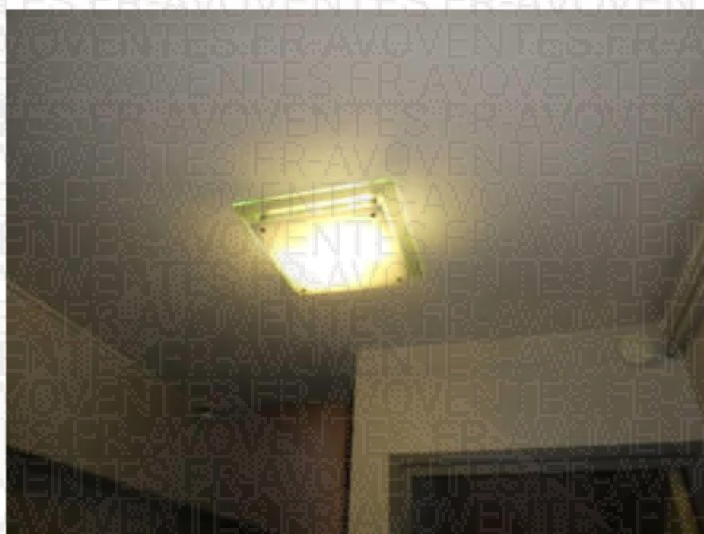
3.2.1.37 PALIER 5 / SOUS-SOL (AU BAS DE L'ESCALIER) :

Au sol, des dalles type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



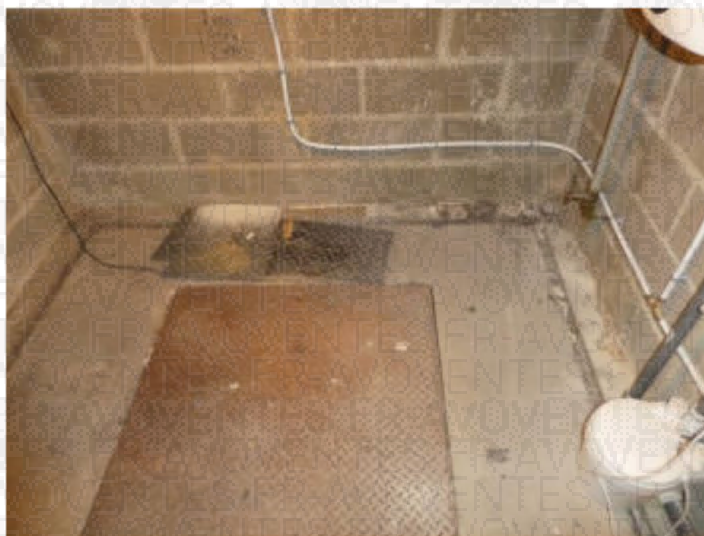
Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.



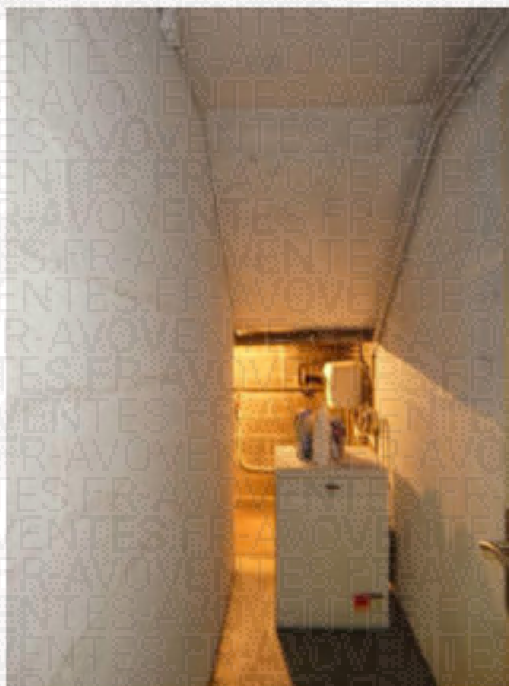


3.2.1.38 DEGAGEMENT SOUS ESCALIER / SOUS-SOL :

Au sol, une dalle béton, partiellement recouverte de peinture.

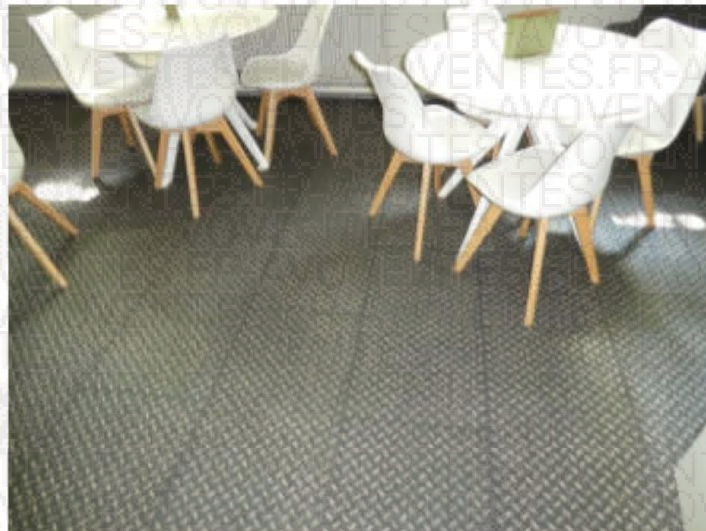


Les murs et le plafond sont recouverts de peinture. Le pan de mur de face est en parpaings bruts.



3.2.1.39SALLE DE REPOS / SOUS-SOL (PORTE GAUCHE SUR PALIER 5) :

Au sol, des dalles type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.

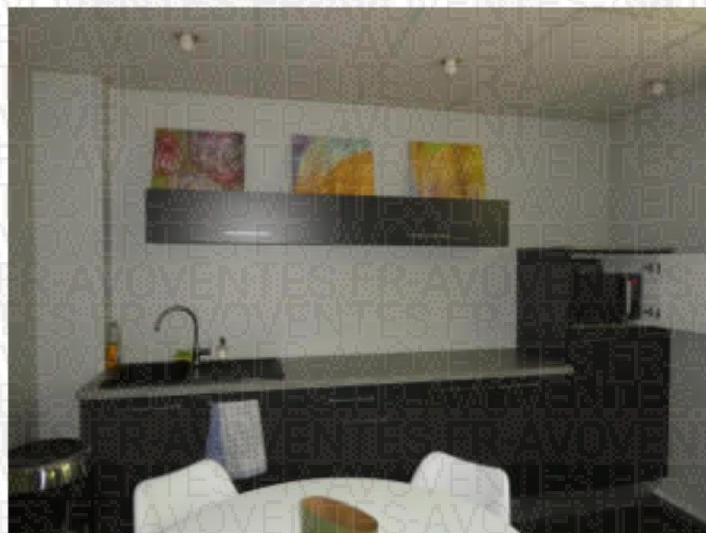


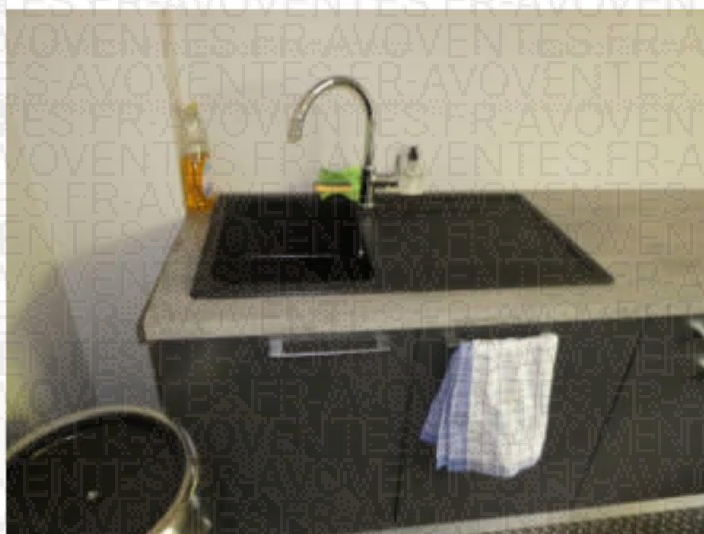


En partie gauche de la pièce, un coin cuisine composé d'un plan travail en bois mélaminé stratifié, accueillant un évier en plastique à un bac avec robinet mitigeur et égouttoir en partie droite.

En allège, un ensemble de meubles de cuisine en bois mélaminé.

Fixés au mur, deux meubles de cuisine en bois mélaminé.





Sur le pan de mur de face, un radiateur en fonte.



3.2.1.40SALLE DE FORMATION / SOUS-SOL (PORTE FACE SUR PALIER 5) :

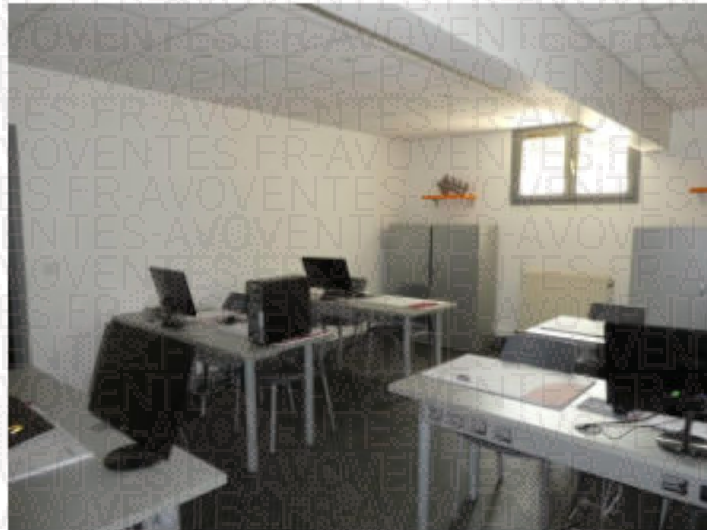
Dans la continuité, des dalles de type vinyle. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Encastré, un ensemble de points lumineux.





Le mur de gauche accueille un radiateur en fonte.



3.2.1.41 ARCHIVES / SOUS-SOL (ACCÈS PAR SALLE DE FORMATION) :

Au sol, des dalles de revêtement souple. Les plinthes sont en bois recouvertes de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Plusieurs points lumineux sont visibles.





Depuis la salle des archives, une porte sur le pan mur de face communique avec le stock qui sera décrit ci-après.

3.2.1.42 LOCAL ÉLECTRICITÉ / SOUS-SOL (PORTE DROITE SUR MAGASIN 1):

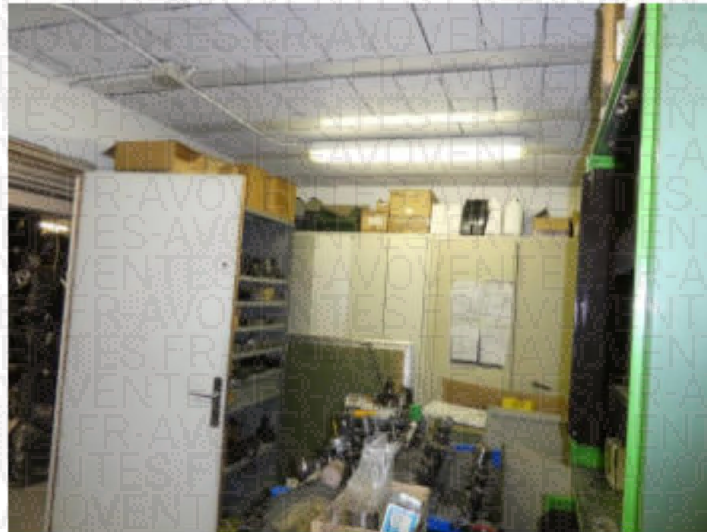
Au sol, une dalle béton recouverte de peinture.



Les murs et le plafond sont en parpaings recouverts de peinture.

Un radiateur en fonte.





3.2.1.43 MAGASIN 1 / SOUS-SOL (PORTE DROITE SUR PALIER 5) :

Au sol, une dalle béton recouverte de peinture.

Les murs et le plafond sont en parpaings jointoyés recouverts de peinture.

Au cœur de cette pièce, des grilles métalliques sont fixées assurant une séparation entre les différentes zones du magasin.

Derrière ces grilles, la dalle béton, les murs et le plafond sont à l'état brut.







Au sein de ce magasin, le monte-charge donnant accès au showroom situé au rez-de-chaussée du bâtiment.



3.2.1.44 MAGASIN 2 / SOUS-SOL (APRES LE MAGASIN 1) :

Dans la continuité, au sol, une dalle béton recouverte de peinture.

Les murs et le plafond sont en parpaings jointoyés recouverts de peinture.

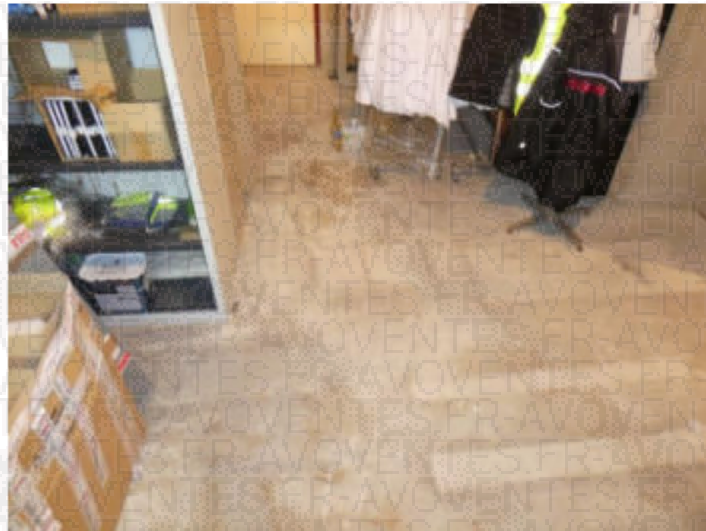
En partie gauche, permettant la séparation de différentes zones, des grilles métalliques sont fixées.





3.2.1.45 STOCK / SOUS-SOL (PORTE GAUCHE SUR MAGASIN 2) :

Au sol, une dalle béton à l'état brut.

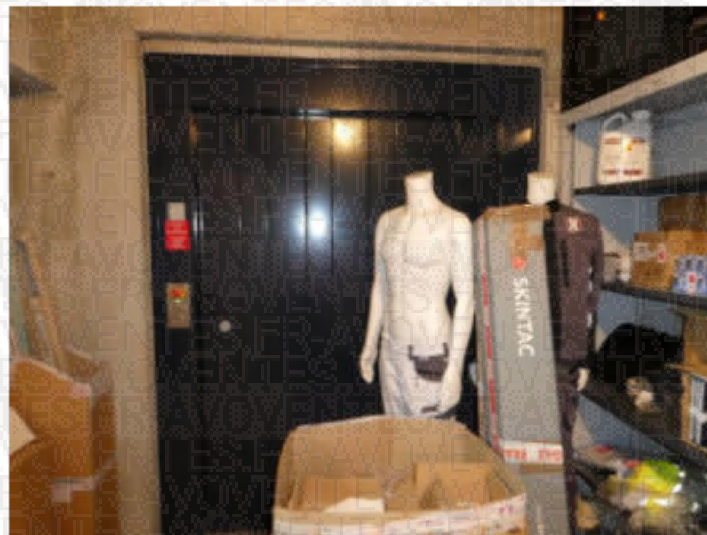


Les murs et le plafond sont en béton à l'état brut.





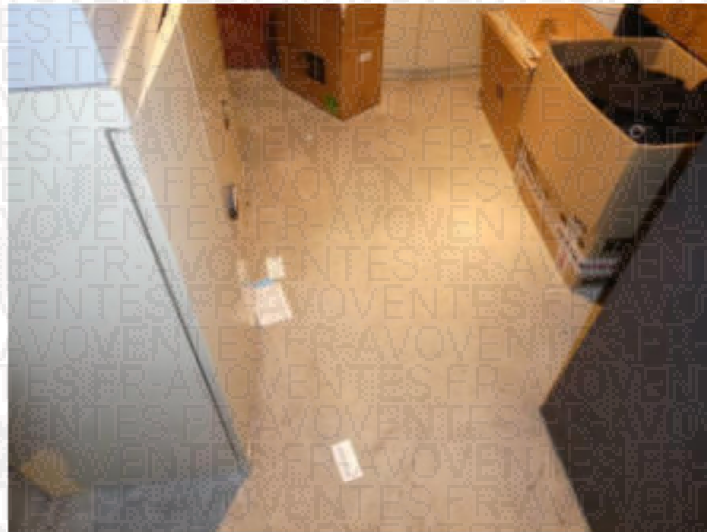
Dans cette pièce, l'accès au monte-charge précédemment décrit.



Depuis cette pièce, la porte face donne accès aux archives précédemment décrites.

3.2.1.46 DÉGAGEMENT 2 / SOUS-SOL (PORTE DROITE SUR STOCK):

Au sol, une dalle béton.



Les murs sont en béton et en parpaings jointoyés.

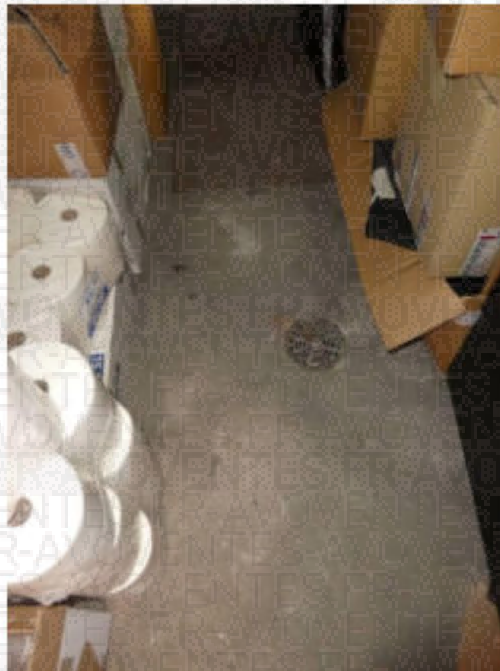


Au plafond, des dalles type isolantes.



3.2.1.47 CHAUFFERIE / SOUS-SOL (ACCÈS PAR DÉGAGEMENT 2):

Au sol, une dalle béton à l'état brut.



Les murs sont en béton à l'état brut.





Au plafond, des dalles type isolantes.



Dans cette pièce, un chauffe-eau de marque THERMOR ainsi que deux chaudières.



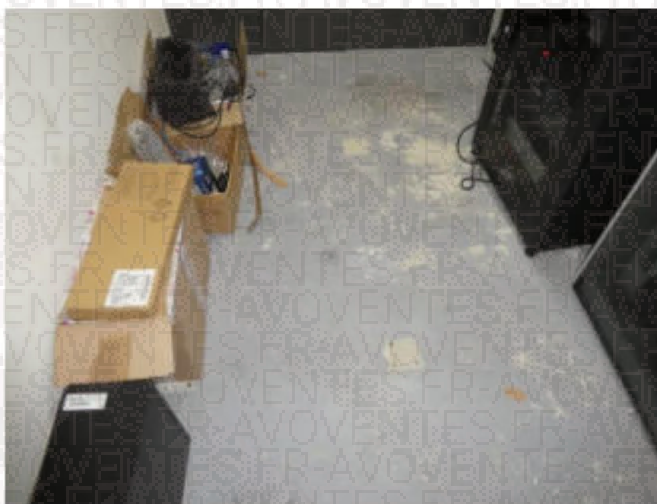
3.2.1.48 MACHINERIE / SOUS-SOL (PORTE GAUCHE SUR STOCK) :

Le local de la machinerie du monte-charge est accessible seulement au technicien de maintenance pour des raisons de sécurité.



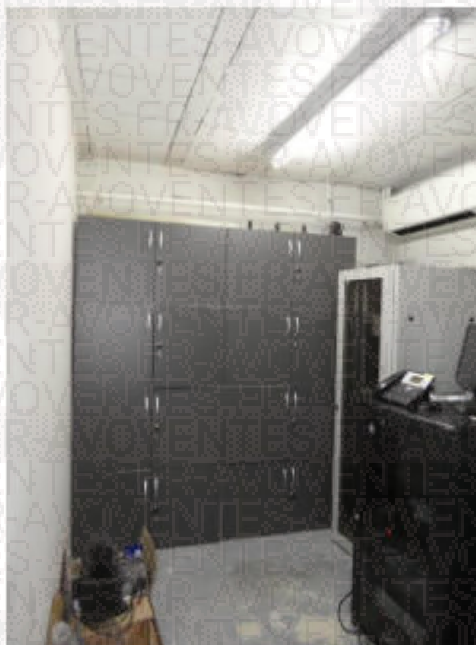
3.2.1.49 LOCAL INFORMATIQUE / SOUS-SOL (PORTE FACE SUR MAGASIN 2):

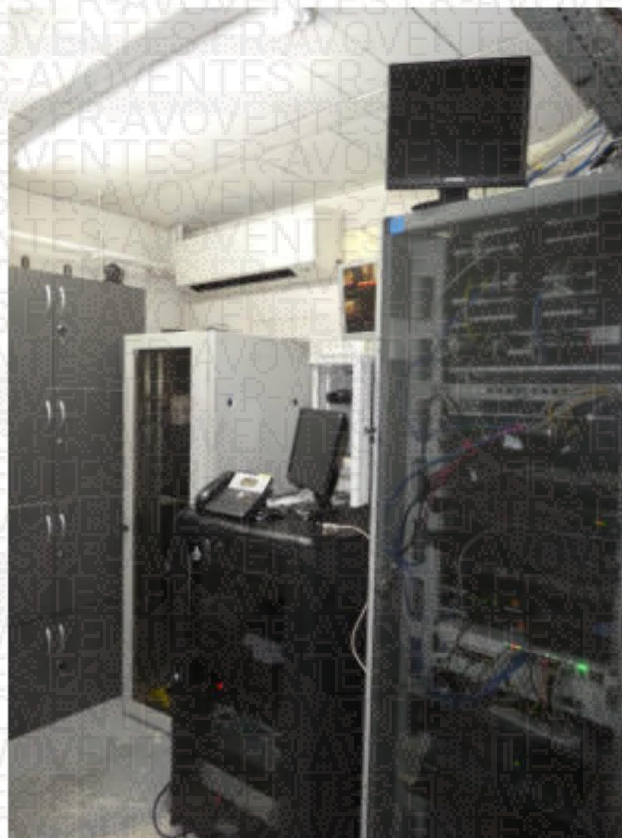
Au sol, une dalle béton recouverte de peinture.



Les murs sont recouverts de peinture.

Au plafond, des parpaings recouverts de peinture.





Un bloc de climatisation réversible de marque TOSHIBA.



3.2.1.50 BUREAU 14 / SOUS-SOL (ACCES PAR MAGASIN 2):

Au sol, du carrelage.

Les murs sont recouverts de peinture. De part et d'autre de la porte d'accès, des châssis vitrés.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.





3.2.1.51 ACCÈS SOUS-SOL PAR BUREAU 1 MENANT AU MAGASIN

2:

L'accès s'effectue au moyen d'un escalier avec marches recouvertes d'un revêtement souple et nez de marches métalliques et antidérapants.



Les murs de la cage d'escalier sont recouverts de peinture.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques.
Encastrés, un ensemble de points lumineux.



3.2.2 ENTREPÔT (édifié sur la parcelle cadastrée section AI numéro 12) :

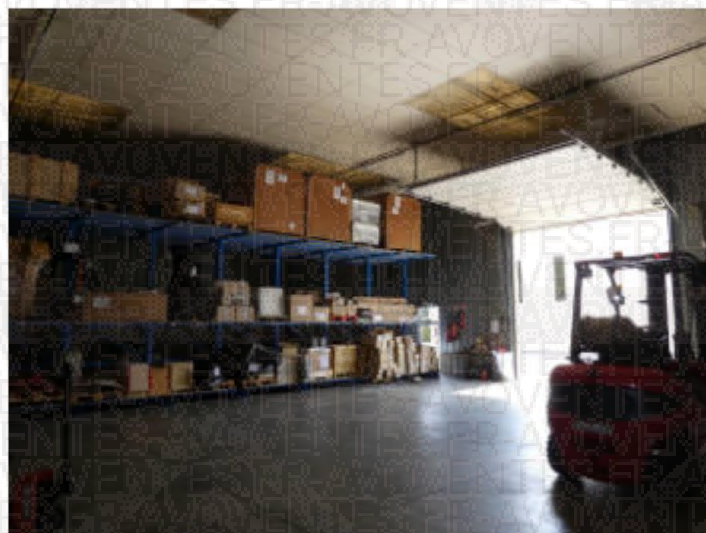
Au sol, une dalle béton.

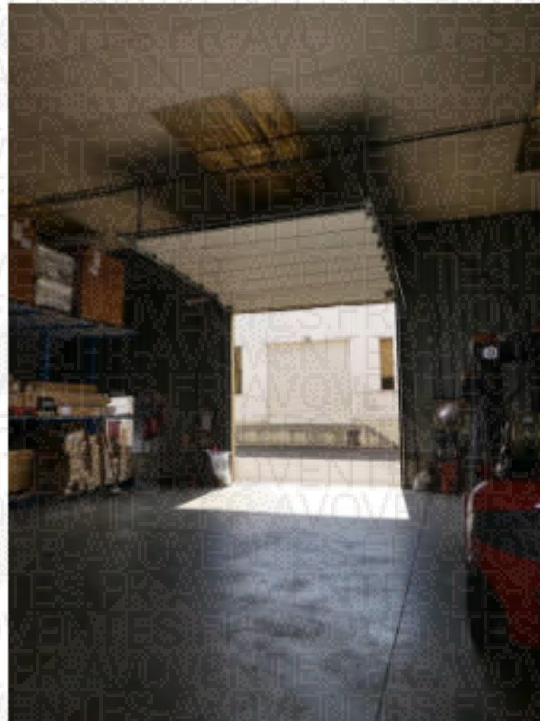


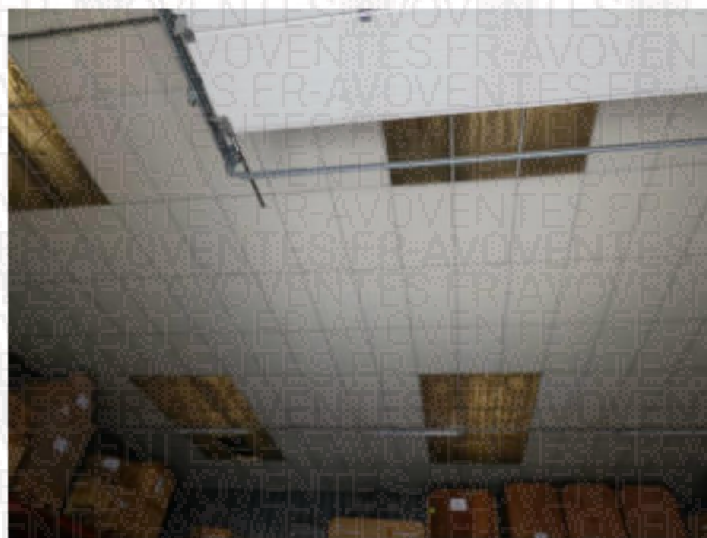
Les murs sont composés d'un bardage métallique à l'état brut.

Au plafond, des dalles minérales posées sur armatures métalliques. Plusieurs dalles plastiques sont visibles.

Dans cet entrepôt, plusieurs radiateurs à gaz.









4 FIN DES OPÉRATIONS :

Après avoir réalisé nos opérations de description, nous nous sommes retirés.

5 SURFACE :

À la fin des opérations de mesurage dudit bien objet de la procédure de saisie immobilière, la Société DIAGNOSTICS PRECISIONS me remet une attestation de superficie sur laquelle, je relève les surfaces suivantes :

SUPERFICIE (M ²) :	<u>1 325,51 M²</u>
SURFACES NON PRISES EN COMPTE (M ²) (< 1.80M) :	<u>0,00 M²</u>
SURPERFICIES ANNEXES (M ²) :	<u>00,00 M²</u>

6 ANNEXES :

J'annexe au présent procès-verbal de description :

- Une feuille d'émargement éditée au recto d'une page de format A4.
- Une attestation de superficie éditée au recto de deux pages de format A4 transmis par la société DIAGNOSTICS PRECISIONS.
- Une requête en date du 28 juin 2024 et de son ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MEAUX (Seine-et-Marne), en date du 1^{er} juillet 2024.

J'ai inséré au présent procès-verbal de constat, deux cents vingt-huit (228) clichés photographiques pris par mes soins sur les lieux.

De tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de description, clos après retour en mon étude et rédaction, pour servir et valoir ce que de droit.

Cassandre LECLERC
Commissaire de Justice



FEUILLE DE PRESENCE

Dossier N° 1826478

Nom	Prénom	Qualité	Signature
		Diagnostiqueur	
		Assainissement	
		Serrurier	
		Témoïn	
		Témoïn	





Attestation de superficie

N° dossier : 2024-07-123

Situation de l'immeuble visité par : © AVOVENTES.FR

13 et 14bis Rue des Campanules
77185 LOGNES

Désignation des locaux

Bâtiment entier comprenant :

Entrée, Couloir 1, Bureau 1, Bureau 2, Bureau 3, Bureau 4, Show-room,
Local rangement, Local machine à poudre, Bureau 5, Toilettes Femmes 1,
Toilettes hommes 1, Couloir 2, Bureau 6, Bureau 7, Palier 1, Palier 2, Bureau
8, Palier 3, Bureau 9, Bureau 10, Bureau 11, Couloir 3, Toilettes femmes 2,
Toilettes hommes 2, Bureau 12, Bureau 13, Palier 4 avec placard, Salle d
eau, Palier 5, Dégagement sous escalier, Salle de repos, Salle de formation,
Archives, Magasin 1, Local électricité, Magasin 2, Stock, Dégagement 2,
Chaufferie, Machinerie , Local informatique, Bureau 14, Entrepôt

Superficie de la partie privative : 1 325.51 m²
UN MILLE TROIS CENT VINGT CINQ METRES CARRÉS ET CINQUANTE ET UN
CENTIÈMES

Documents fournis :

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte (m ²) (<1.80 m)	Superficies annexes (m ²)
Entrée	18.78		
Couloir 1	5.69		
Bureau 1	70.52		
Bureau 2	8.80		
Bureau 3	8.96		
Bureau 4	11.29		
Show-room	177.16		
Local rangement	7.68		
Local machine à poudre	35.91		
Bureau 5	14.44		
Toilettes Femmes 1	3.72		
Toilettes hommes 1	7.29		
Couloir 2	12.65		
Bureau 6	19.20		
Bureau 7	19.43		
Palier 1	4.40		
Palier 2	2.85		
Bureau 8	16.82		
Palier 3	23.09		

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte (m ²) (<1.80 m)	Superficies annexes (m ²)
Bureau 9	22.35		
Bureau 10	33.67		
Bureau 11	25.41		
Couloir 3	12.56		
Toilettes femmes 2	3.73		
Toilettes hommes 2	6.69		
Bureau 12	17.83		
Bureau 13	41.59		
Palier 4 avec placard	2.65		
Salle d eau	1.59		
Palier 5	5.27		
Dégagement sous escalier	2.98		
Salle de repos	20.27		
Salle de formation	25.91		
Archives	27.20		
Magasin 1	175.10		
Local électricité	14.76		
Magasin 2	62.30		
Stock	20.64		
Dégagement 2	6.72		
Chaufferie	10.26		
Machinerie	n.a.		
Local informatique	7.50		
Bureau 14	12.68		
Entrepôt	297.17		
Totaux	1 325.51 m²	0.00 m²	0.00 m²

n.a. : non accessible

Propriétaire

© AVOVENTES.FR

Exécution de la mission

Opérateur

Police d'assurance : GAN Police n° 191.294.945 (30/09/2024)

Date d'intervention : 17 juillet 2024

Date du rapport : 17 juillet 2024
 DIAGNOSTICS PRÉCISIONS
 72 Boulevard de l'Almont
 77000 MELUN

Signature inspecteur



Ordonnance du 1^{er} juillet 2024

Vu la requête aux fins de désignation d'un commissaire de justice présentée par la société CREDIT LYONNAIS, représentée par Me Jean-Charles NEGREVERGNE, avocat au barreau de Meaux, reçue au greffe le 28 juin 2024,

Vu l'urgence,

Vu les pièces annexées à ladite requête,

Considérant ce qui suit :

Selon l'article L. 322-2 du code des procédures civiles d'exécution, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles, afin de décrire l'immeuble saisi.

En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L. 142-1 et L. 142-2. Lorsque les lieux sont occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur, l'huissier de justice ne peut y pénétrer que sur autorisation préalable du juge de l'exécution, à défaut d'accord de l'occupant.

En l'espèce, il résulte des pièces annexées à la requête que le 3 mai 2024, la société CREDIT LYONNAIS a délivré à la SAS ID FACTO un commandement de payer valant saisie immobilière d'un ensemble immobilier situé 13 et 14B rue des Campanules sur la commune de LOGNES et cadastré section AI n° 8 et n°12.

Il résulte d'un procès-verbal de difficulté établi le 25 juin 2024 par la SAS ID FACTO, commissaire de justice mandaté par le créancier poursuivant pour procéder à la description du bien, que le bien est occupé par une société que le commissaire a laissé ses coordonnées à la comptable de cette société, à l'attention du directeur, afin qu'un rendez-vous soit pris pour réaliser le procès-verbal de description, qu'aucun responsable n'a pris contact avec ledit commissaire et que les différents appels de ce dernier n'ont reçu aucune réponse.

Cette situation doit s'analyser en un refus de la société d'autoriser le commissaire de justice à pénétrer dans les lieux.

Il convient par conséquent de faire droit à la requête de la société CREDIT LYONNAIS.

PAR CES MOTIFS

Le juge de l'exécution,

AUTORISE la SAS ID FACTO, commissaire de justice à MELUN, à pénétrer dans les locaux de la SAS ID FACTO situés 13 et 14B rue des Campanules sur la commune de LOGNES et cadastrés section AI n° 8 et n°12, occupés par la SAS ID FACTO, fin de dresser un procès-verbal de description du bien saisi par commandement de payer daté du 3 mai 2024 ;

DIT que pour accomplir sa mission, la SAS ID FACTO, pourra être accompagnée d'un diagnostiqueur de son choix et, si besoin est, d'un serrurier et de la force publique ;

DIT que la présente ordonnance est exécutoire au seul vu de la minute.

Fait en notre cabinet, à Meaux, le 1^{er} juillet 2024.

Maxime ETIENNE
Juge de l'exécution

NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS

SELAS D'AVOCATS INTER BARREAUX

AVOCATS AU JEUJUN
ELCY - Réseau d'Avocats

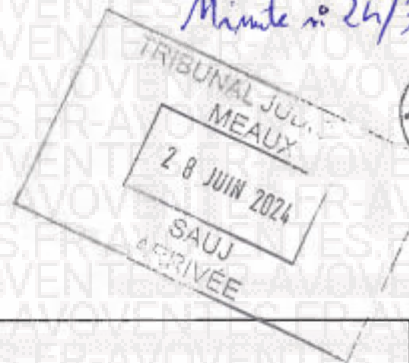
Adresse principale : 6 rue Aristide Briand - 77100 MEAUX

Tél : 01.64.34.14.07 - Fax : 01.64.34.41.19

www.avocat-negrevergne.com - cabinet@avocat-negrevergne.com

RG n° 24/2917

Minute n° 24/36



☐ 24.00176 - LCL / S.AVOVENTES.FR

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

À Monsieur le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de MEAUX,

La société **CREDIT LYONNAIS**, société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 2 037 713 591,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 954 509 741, ayant son siège social à LYON (69002), 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège ;

Ayant pour avocat, Maître Jean-Charles **NEGREVERGNE**, avocat au Barreau de MEAUX (77100), **membre de la SELAS NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS**, société d'avocats inter-barreaux, exerçant à MEAUX (77100), 6, rue Aristide Briand ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

Une procédure de saisie immobilière a été diligentée à la requête de la société **CREDIT LYONNAIS**, créancière de la **S.AVOVENTES.FR** en vertu de la copie exécutoire d'un acte de vente reçu par Maître Eric JANEY, notaire à SAINTE-COLOMBE (69560), le 12 novembre 2020, contenant prêt au profit de la société **CREDIT LYONNAIS**, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers prise le 4 décembre 2020, au service de la publicité foncière de MEAUX, volume 2020V n°7886 ;

Un commandement de payer valant saisie a été délivré à la **S.AVOVENTES.FR**, selon exploit de la SELAS Julien ROGUET, Fanny CHASTAGNARET & Guillemette MAGAUD, Commissaire de justice à LYON (69006), le 3 mai 2024, et publié au Service de la Publicité Foncière de MEAUX le 18 juin 2024 volume 2024 S n° 124.

La présente procédure de saisie immobilière porte sur les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de **LOGNES (77185)**, **13 et 14B, rue des Campanules :**

Un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments à usage industriel, parking et terrain attenant.

Le tout cadastré section **AI n°8**, lieudit « 14B rue des Campanules », et section **AI n°12**, lieudit « 13, rue des Campanules » pour sur une surface totale de 00ha 28a 14ca ;

Cependant, au moment d'engager les formalités afin de dresser le procès-verbal de description, la SAS **ID FACTO**, commissaire de Justice à MELUN (77000) s'est aperçue que les biens et droits immobiliers saisis étaient occupés, conformément au procès-verbal de difficultés dressé le 25 juin 2024 ;

Par conséquent, le commissaire de justice n'est pas en mesure d'établir le procès-verbal de description ;

En vertu de la Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution, abrogée par Ordonnance n°2011-1895 du 19 décembre 2011 :

Article 1 abrogé : « Tout créancier peut, dans les conditions prévues par la loi, contraindre son débiteur défaillant à exécuter ses obligations à son égard. Tout créancier peut pratiquer une mesure conservatoire pour assurer la sauvegarde de ses droits. L'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont pas applicables aux personnes qui bénéficient d'une immunité d'exécution. »

Article 2 abrogé : « Le créancier muni d'un titre exécutoire constatant une créance liquide et exigible peut en poursuivre l'exécution forcée sur les biens de son débiteur dans les conditions propres à chaque mesure d'exécution. »

En vertu de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L. 322-2. »

En vertu de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire les lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

En vertu de l'article L142-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice chargé de l'exécution ne peut y pénétrer qu'en présence du maire de la commune, d'un conseiller municipal ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut, de deux témoins majeurs qui ne sont au service ni du créancier ni de l'huissier de justice chargé de l'exécution. Dans les mêmes conditions, il peut être procédé à l'ouverture des meubles.

C'EST POURQUOI L'EXPOSANTE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION :

Vu les articles 1 et 2 abrogé de la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 ;

Vu les articles R322-1 et R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution ;

Vu l'article L142-1 du Code des procédures civiles d'exécution ;

DESIGNER la SAS ID FACTO, Commissaire de justice à MELUN (77000) aux fins de dresser un procès-verbal de description du bien immobilier situé sur la commune de LOGNES (77185), 13 et 14B, rue des Campanules, un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments à usage industriel, parking et terrain attenant cadastré section AI n°8, lieudit « 14B rue des Campanules », et section AI n°12, lieudit « 13, rue des Campanules » pour sur une surface totale de 00ha 28a 14ca.

AUTORISER la SAS ID FACTO, Commissaire de justice à MELUN (77000) à pénétrer dans les lieux, accompagné d'un diagnostiqueur de son choix et, si besoin est, avec l'assistance d'un serrurier et de la force publique.

SOUS TOUTES RESERVES

Fait à MEAUX,
le 28/06/2024

NEGREVERGNE FONTAINE DESEN LIS
Avocats à la Cour
6, rue Aristide Briand - BP 3
77100 MEAUX
Tél. : 01.64.34.14.07 - Fax : 01.64.34.41.19

Pièces jointes :

- PV de difficultés du 25 Juin 2024
- Copie de l'acte de vente reçu par Maître Eric JANEY, notaire à SAINTE-COLOMBE (69560), le 12 novembre 2020
- Commandement immobilier délivré à la SELAS Julien ROGUET, Fanny CHASTAGNARET & Guillemette MAGAUD, Commissaire de justice à LYON (69006), le 3 mai 2024
- Etat sur publication
- Matrice cadastrale